

RAPPORT

Tunis,
Tunisie
26 – 30 mars
2012

**Commission de lutte
contre le Criquet
pèlerin dans la
Région occidentale
(CLCPRO)**

**Réunion conjointe :
Sixième Session &
Septième Réunion du
Comité exécutif**



Rapport de la réunion conjointe
de la sixième Session & de la septième
Réunion du Comité exécutif

de la Commission de lutte contre le Criquet
pèlerin dans la Région occidentale
(CLCPRO)

<http://www.clcpro-empres.org>

Tunis, 26 – 30 mars 2012

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 2012

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 2012



**Participants à la 6^{ème} Session et 7^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Tunis, Tunisie, 26 - 30 mars 2012**

Sommaire

Résumé des recommandations de la 6^{ème} Session/7^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO.....	6
1. Ouverture de la Réunion conjointe.....	9
2. Election du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction.....	10
3. Adoption de l'ordre du jour	11
4. Rapport sur les activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 5^{ème} Session de la CLCPRO et de la 6^{ème} Réunion du Comité exécutif.....	11
4.1 Bref rappel du bilan des progrès réalisés depuis 2002 et perspectives	11
4.2 Principaux points débattus lors de la 5 ^{ème} session de la CLCPRO et la 6 ^{ème} réunion du Comité exécutif et le suivi des recommandations	12
5. Bref aperçu sur la situation du Criquet pèlerin en Région occidentale (et dans les autres régions) de juillet 2009 à mars 2012.....	14
5.2 Situation acridienne dans la Région occidentale de juillet 2009 à mars 2012.....	14
5.2 Evolution de la situation acridienne dans les régions centrale et orientale en 2012.....	15
5.3 Situation acridienne en Libye	15
5.4 Présentation de la situation acridienne en Région centrale et principales activités coordonnées par la CRC.....	16
6. Mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin	17
7. Validation de la stratégie et du plan régional de communication.....	18
8. Présentation de l'étude sur le Système de Suivi-Evaluation du Programme EMPRES en Région occidentale et propositions d'amélioration pour sa mise en œuvre.....	19
9. Formation : activités réalisées de 2009 à 2011 et perspectives.....	20
10. Recherche : activités réalisées de 2009 à 2011 et perspectives.....	21
10.1 Programme régional de recherche 2010-2013.....	21
10.2 Travaux de recherche réalisés depuis 2009 et ceux en cours	22
11. Environnement : activités réalisées de 2009 à 2011 et perspectives	23
12. Examen des comptes annuels pour 2009, 2010 et 2011 et élaboration du programme de travail et du budget pour le biennium 2012-2013	24
13. Renouvellement des membres du Comité exécutif pour les deux années à venir	27
14. Points divers	27

15. Lieux et dates de la septième Session de la Commission (réunion conjointe avec la neuvième Réunion du Comité exécutif) et de la 8^{ème} Réunion du Comité exécutif	27
16. Adoption du rapport et clôture de la Réunion conjointe.....	28
17. Nécrologie	28
Annexes	29
<i>Annexe 1. Programme de travail de la 6^{ème} Session et 7^{ème} Comité exécutif de la CLCPRO.....</i>	<i>30</i>
<i>Annexe 2. Activités du Secrétariat de la CLCPRO</i>	<i>32</i>
<i>Annexe 3. Suivi des recommandations de la 5^{ème} Session de la CLCPRO et de la 6^{ème} Réunion du Comité exécutif.....</i>	<i>40</i>
<i>Annexe 4. Situation du Criquet pèlerin en Région occidentale (et dans les autres régions) de juillet 2009 à février 2012</i>	<i>48</i>
<i>Annexe 5. Plan d'action (hypothèse 2) en Libye pour maîtriser la résurgence de début 2012.....</i>	<i>50</i>
<i>Annexe 6. Mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin.....</i>	<i>51</i>
<i>Annexe 7. Stratégie régionale de communication et plan de communication correspondant.....</i>	<i>53</i>
<i>Annexe 8. Configuration du Système de Suivi-Evaluation amélioré du Programme EMPRES en Région occidentale.....</i>	<i>58</i>
<i>Annexe 9. Formation : activités réalisées de 2009 à 2011 et perspectives.....</i>	<i>59</i>
<i>Annexe 10. Recherche : activités réalisées de 2009 à 2011 et perspectives.....</i>	<i>62</i>
<i>Annexe 11. Etat des contributions et comptes annuels pour 2009, 2010 et 2011.....</i>	<i>66</i>
<i>Annexe 12. Liste des participants</i>	<i>69</i>
Liste des abréviations et acronymes	72

RESUME DES RECOMMANDATIONS DE LA 6^{EME} SESSION/7^{EME} REUNION DU COMITE EXECUTIF DE LA CLCPRO

Activités du Secrétariat

Les délégués recommandent :

- R1. Aux Pays de poursuivre la sensibilisation des populations et des autorités décentralisées se trouvant dans les zones insécurisées.***
- R2. Aux Pays de poursuivre le plaidoyer au niveau des gouvernements et des bailleurs de fonds.***
- R3. A la FAO d'organiser une réunion entre les professionnels concernés du siège de la FAO et du terrain pour clarifier la terminologie relative à la lutte préventive y compris celle des termes de « résurgence », « recrudescence » et « invasion ».***

Situation acridienne en Libye

Les délégués :

- R4. Décident d'attribuer à la Libye un montant de 300 000 \$ E.-U. sur le Fonds fiduciaire de la CLCPRO.***
- R5. Recommandent à la FAO d'activer l'octroi du Projet de coopération technique (TCP) en vue de contribuer à la couverture des besoins complémentaires demandés par la Libye.***

Mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin

Les délégués recommandent :

- R6. Aux participants de prendre connaissance du rapport relatif à l'étude sur les mécanismes financiers.***

Stratégie et plan régional de communication

Les délégués recommandent :

- R7. Au Secrétariat de la CLCPRO de mettre en exergue sur le site web de la CLCPRO les activités conduites en matière de lutte antiacridienne et leurs résultats au niveau régional.***
- R8. Au Secrétariat de la CLCPRO de mettre en œuvre le Plan régional de communication.***
- R9. Aux Pays de saisir toutes les opportunités pour mettre en valeur le travail réalisé et les résultats obtenus en matière de lutte antiacridienne aussi bien au niveau national que régional.***

Système de suivi-évaluation d'EMPRES-RO

Les délégués recommandent :

- R10. Au Secrétariat d'organiser un atelier pour présenter de façon détaillée aux chargés de suivi-évaluation des Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) le système amélioré et les outils qui le composent.***

- R11. Au Secrétariat d'organiser une réunion d'un groupe technique composé d'acridologues en vue de définir les indicateurs.**
- R12. Au Secrétariat d'organiser une formation des chargés de suivi-évaluation des Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) afin d'harmoniser la mise en œuvre du Système de suivi-évaluation (SSE) et d'y faire participer un ou deux Pays de la Région centrale.**
- R13. Au Secrétariat de traduire le Système de suivi-évaluation (SSE) en arabe pour permettre son utilisation par la Libye et les Pays de la Région centrale.**

Formation

Les délégués recommandent :

- R14. Au Secrétariat de poursuivre la recherche de financements auprès des donateurs pour assurer les formations régionales des formateurs.**
- R15. Au Secrétariat de poursuivre la sensibilisation des gouvernements afin d'inscrire dans les budgets des Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) une ligne spécifique pour financer de façon pérenne les formations nationales (activité normative).**
- R16. Au Secrétariat et aux Pays de poursuivre le « coaching » des formations nationales et inviter les Pays à envoyer le plus tôt possible au Secrétariat le plan de formation national annuel.**
- R17. Au Secrétariat de mettre en œuvre un dispositif de suivi-évaluation des formations régionales et nationales.**
- R18. Au Secrétariat d'organiser en 2014 une évaluation indépendante du Plan de formation régional II.**

Recherche

Les délégués recommandent :

- R19. Au Secrétariat et aux Pays de poursuivre et intensifier la mise en œuvre du Programme régional de recherche dès que les financements prévus pour la Phase II du Programme EMPRES-RO seront disponibles.**
- R20. Au Secrétariat de mettre à la disposition de la Mauritanie les outils que le Cirad a développés dans le cadre du projet de recherche sur la « Définition de méthodologies d'exploitation de l'imagerie satellitaire pour des applications directement opérationnelles ».**
- R21. Au Secrétariat de rechercher les moyens financiers, de préférence auprès de la Coopération française, pour étendre les résultats obtenus dans les stations pilotes à toute la Mauritanie et aux autres aires grégarigènes de la sous-région (Nord-Mali/Nord-Niger/Sud-Algérie, Sud du Maroc, etc.).**
- R22. Aux Pays de poursuivre la promotion du programme régional de recherche auprès des institutions nationales de recherche et de formation de 3^{ème} cycle des Pays membres afin de mettre en œuvre des travaux de recherche sur les thèmes prioritaires retenus.**

Environnement

Les délégués recommandent :

- R23. Aux Pays de procéder à la cartographie des zones sensibles à la lutte chimique contre le Criquet pèlerin au niveau de leur territoire pour être prise en compte par les Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) lors de la planification et l'exécution des traitements antiacridiens.**
- R24. Aux Pays, d'organiser à la fin de chaque année un atelier national pour évaluer le taux de réalisation des exigences environnementales et de mieux planifier les activités de l'année suivante.**
- R25. Au Secrétariat de réaliser en 2013 une mission d'évaluation de la mise en œuvre du Cahier des charges environnementales (CCE) dans l'ensemble des Pays membres de la CLCPRO.**

Remerciements et départ à la retraite du Secrétaire exécutif de la CLCPRO

Les délégués recommandent :

- R26. Au Secrétariat de la CLCPRO d'inviter M. Thami Ben Halima à la 7^{ème} Session de la CLCPRO.**

Adoption du rapport et clôture de la Réunion conjointe

Les délégués :

- R27. Adoptent à l'unanimité le rapport de la Réunion conjointe de la 6^{ème} Session et de la 7^{ème} Réunion du Comité exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale.**

1. Ouverture de la Réunion conjointe

1. Conformément aux recommandations de la 5^{ème} Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO), tenue à Agadir (Maroc) du 24 au 27 juin 2009 et, répondant à l'aimable invitation de la République Tunisienne, le Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a convoqué, en accord avec le Pays hôte, la 6^{ème} Session de la Commission à Tunis (Tunisie) du 26 au 30 mars 2012 qui se tient conjointement avec la 7^{ème} Réunion de son Comité exécutif.
2. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Bouzid Nasraoui, représentant le Ministre de l'Agriculture. Y ont participé : le Représentant par intérim du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord, le Président de la CLCPRO, les délégués des Etats membres de la CLCPRO, le Secrétaire exécutif de la CLCPRO/Coordonnateur du Programme EMPRES¹ en Région occidentale (EMPRES-RO), la responsable du Programme EMPRES/Protection des plantes au Siège de la FAO, le Secrétaire de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale (CRC), la représentante de la France, le représentant du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), les fonctionnaires et consultant du Secrétariat de la CLCPRO. La liste complète des participants figure en annexe 12.
3. Monsieur Saïd Ghaout, Président sortant de la Commission a exprimé, en son nom et au nom des délégués des Etats membres de la CLCPRO, sa vive reconnaissance à la Tunisie pour avoir bien voulu accueillir et organiser cette importante réunion. Il a félicité le Secrétariat de la CLCPRO pour les efforts fournis pour le suivi et la mise en œuvre des recommandations de la 5^{ème} Session de la CLCPRO qui ont presque toutes été suivies d'effet.
4. Il a mis l'accent sur les résultats des réunions que le Président et le Secrétaire exécutif de la CLCPRO ont tenues à Rome avec le Sous-directeur général de la FAO du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs et les responsables de la Division de la production végétale et de la protection des plantes. Ces responsables ont loué les progrès réalisés par la CLCPRO et l'important travail réalisé par son Secrétariat. Une lettre de reconnaissance à l'endroit du Secrétaire exécutif de la CLCPRO avait été adressée par le Président au Directeur Général de la FAO - suite à une recommandation de la 5^{ème} session de la CLCPRO - pour le dévouement et le dynamisme avec lesquels il assure parfaitement la gestion des affaires de la Commission et celles du Programme EMPRES dont il est coordonnateur pour la Région occidentale.
5. Le Président de la Commission a enfin exprimé sa satisfaction quant à l'application du nouveau barème des contributions des Etats membres au Fonds fiduciaire de la Commission avec les premiers versements effectués en 2011 par six Pays.
6. Monsieur Mohammed Bengoumi, Représentant par intérim du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord, a exprimé, au nom du Directeur Général de la FAO, ses vifs et sincères remerciements à la Tunisie d'avoir bien voulu abriter les travaux de cette 6^{ème} Session de la CLCPRO. Il a rappelé l'engagement des Etats membres à mettre en œuvre la stratégie de lutte préventive formulée dans l'Accord portant création de la CLCPRO et a souligné l'importance et les acquis de la phase I du

¹ EMPRES : *Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases - Desert Locust Component* / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes - Composante Criquet pèlerin

- Programme EMPRES en Région Occidentale (EMPRES-RO) dont les objectifs convergent totalement avec ceux de la CLCPRO. Il a aussi indiqué la nécessité d'une seconde phase, comme le recommandent les multiples évaluations indépendantes, afin de consolider et rendre durables les acquis de la première phase et d'instaurer un cadre global de gouvernance et de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin. Il a assuré les participants que la FAO et la CLCPRO poursuivront leur plaidoyer auprès des partenaires pour assurer le financement de la seconde phase.
7. M. Bengoumi a ensuite invité les Pays membres de la CLCPRO à insister, lors de la Conférence régionale FAO-Afrique prévue en juin 2012 et devant définir les priorités du continent ou lors de la prochaine conférence des Pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), pour que le problème du Criquet pèlerin soit inscrit parmi ces priorités ; ce qui permettra à la FAO de renforcer davantage son appui à la CLCPRO et au Programme EMPRES/composante Criquet pèlerin.
 8. Tout en réitérant l'engagement de la FAO à poursuivre son appui à la CLCPRO, il a remercié ses Pays membres pour les efforts louables qu'ils ne cessent de développer afin de mettre en place la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin. Il a remercié également tous les partenaires financiers, en particulier la Banque africaine de développement (BAD) et la France, et les partenaires techniques, dont le Cirad, qui apportent leur contribution à la réussite du Programme EMPRES dans la Région occidentale.
 9. Au nom du Ministre de l'Agriculture de la Tunisie, Monsieur Bouzid Nasraoui, Directeur Général de la Protection et du Contrôle de la Qualité des Produits Agricoles (DGPCQPA), a indiqué que la Tunisie est honorée d'accueillir cette 6^{ème} Session de la CLCPRO et a souhaité la bienvenue aux participants.
 10. Il a souligné l'important rôle que joue la CLCPRO pour empêcher les invasions du Criquet pèlerin dans la région, notamment à travers l'adoption de la stratégie de lutte préventive et sa mise en place effective grâce au programme EMPRES. Il a ensuite rappelé les dégâts occasionnés par le Criquet pèlerin suite aux invasions de 1987/89 et 2003/05. Les pertes économiques ont ainsi été estimées à 1,25 milliards de dollars Etats-Unis (E.-U.) dont 570 millions lors de la campagne 2003-05, équivalant au coût nécessaire à la conduite de la lutte préventive durant 170 ans sur l'ensemble des Pays de la Région occidentale. Il y a donc lieu de saluer les efforts fournis par tous les intervenants pour la mise en œuvre de cette stratégie et en particulier la CLCPRO, la FAO et les partenaires au développement.
 11. Il a enfin souhaité un agréable séjour aux participants et a déclaré ouverte la 6^{ème} Session de la CLCPRO.

2. Election du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction

12. Les délégués ont procédé à l'élection de :
Président : M. Abdelaziz Chebil (Tunisie)
Vice-présidente : M. Garba Yahaya (Niger)
13. **Le Comité de rédaction** est composé de M. Khaled Moumene (Algérie), M. Saïd Ghaout (Maroc), M. Mohamed Abdallahi Ould Babah (Mauritanie), M. Aliou Diongue (Sénégal) et M. Laajimi Jawhar (Tunisie) ainsi que du Secrétariat de la Commission.

3. Adoption de l'ordre du jour

14. Après discussion du projet d'ordre du jour préparé par le Secrétariat de la Commission, l'ordre du jour ci-après a été adopté :
 - 1) Ouverture de la Réunion conjointe
 - 2) Election du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction
 - 3) Adoption de l'ordre du jour
 - 4) Rapport sur les activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 5^{ème} Session de la CLCPRO et de la 6^{ème} Réunion du Comité exécutif
 - 5) Bref aperçu sur la situation du Criquet pèlerin en Région occidentale (et dans les autres régions) de juillet 2009 à mars 2012
 - 6) Mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin
 - 7) Validation de la stratégie et du plan régional de communication
 - 8) Présentation de l'étude sur le Système de Suivi-Evaluation du Programme EMPRES en Région occidentale et propositions d'amélioration pour sa mise en œuvre
 - 9) Formation : activités réalisées de 2009 à 2011 et perspectives
 - 10) Recherche : activités réalisées de 2009 à 2011 et perspectives
 - 11) Environnement : activités réalisées de 2009 à 2011 et perspectives
 - 12) Examen des comptes annuels pour 2009, 2010 et 2011 et élaboration du programme de travail et du budget pour le biennium 2012-2013
 - 13) Renouvellement des membres du Comité exécutif pour les deux années à venir
 - 14) Points divers
 - 15) Lieux et dates de la 7^{ème} Session de la CLCPRO et de la 8^{ème} Réunion du Comité exécutif
 - 16) Adoption du rapport et clôture de la Réunion conjointe
15. Le programme de travail figurant en annexe 1 a été adopté par les participants.

4. Rapport sur les activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 5^{ème} Session de la CLCPRO et de la 6^{ème} Réunion du Comité exécutif

4.1 Bref rappel du bilan des progrès réalisés depuis 2002 et perspectives

4.1.1 Bref rappel

16. Avant d'entamer le bilan des activités de la CLCPRO depuis la dernière Session tenue à Agadir, Maroc, en juin 2009, le Secrétariat de la CLCPRO/Coordination EMPRES en Région Occidentale (EMPRES-RO) a rappelé brièvement, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la création de la CLCPRO, le bilan des activités réalisées depuis 2002 (voir détails en annexe 2).
17. Il a ainsi souligné que les Pays de la Région occidentale, en particulier ceux de la ligne de front, qui avaient au moment de la création de la CLCPRO des insuffisances marquées dans de nombreux domaines liés à la lutte contre le Criquet pèlerin, disposent actuellement d'Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) bien

structurées et dotées de capacités humaines et matérielles suffisantes pour faire face à la moindre résurgence de ce ravageur. Ils sont également mieux préparés pour contrecarrer toute invasion de populations acridiennes allochtones et gérer les risques environnementaux. La maîtrise des résurgences de 2006, 2008, 2009 et 2010-2011 en Mauritanie, celles de 2009 au Niger et de 2011 au Mali illustrent bien les progrès réalisés.

18. Des progrès importants ont également été enregistrés sur le plan régional par le renforcement du Secrétariat de la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO en ressources humaines, la mise en œuvre d'un nouveau barème des contributions multipliant par trois le total des contributions annuelles au Fonds fiduciaire de la Commission à compter de 2011 (639 000 au lieu de 227 000 \$ E.-U.).
19. Par ailleurs, des avancées notoires ont été réalisées sur le plan de la visibilité de la Commission. Ainsi, la CLCPRO est considérée par la FAO/Siège comme un « *Successful Model* » (ou « *Success Story* ») qu'il conviendrait de faire connaître à grande échelle afin de s'en inspirer pour développer d'autres missions de la FAO. Les progrès réalisés par la CLCPRO et les perspectives à venir ont été présentés le 28 février 2012 aux responsables et cadres du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs de la FAO. Ils seront également présentés le 17 mai 2012 à l'attention des représentants permanents des Pays membres concernés par le Criquet pèlerin et des donateurs auprès de la FAO.

4.12 Perspectives

20. Dans ce cadre, le Secrétariat a rappelé que si ces acquis sont importants, ils ne sont cependant pas suffisants pour assurer la durabilité du fonctionnement des UNLA et l'opérationnalité de leurs dispositifs d'intervention. C'est pourquoi une Phase II du Programme EMPRES-RO a été planifiée pour une période de 4 ans (2011-2014) dans l'objectif de :
 - rendre pleinement opérationnelles les UNLA ;
 - assurer la prise en charge de leurs frais récurrents par le budget des Etats ;
 - mettre en œuvre de façon permanente les outils de gestion de la lutte antiacridienne (gestion des risques et gestion environnementale) ;
 - mettre en place des mécanismes de financement durable de la lutte antiacridienne en impliquant, à côté des Pays, les partenaires techniques et financiers concernés par la sécurité alimentaire.
21. La recherche des financements de cette seconde phase se poursuit auprès des bailleurs de fonds potentiels. En plus de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) qui y contribue à hauteur de 470 000 \$ E.-U., la France à hauteur de 2 165 000 \$ E.-U. pour 2011 et 2012, les contacts avec la BAD pour un nouveau financement sur quatre ans sont très prometteurs.

4.2 Principaux points débattus lors de la 5^{ème} session de la CLCPRO et la 6^{ème} réunion du Comité exécutif et le suivi des recommandations

22. Le Secrétariat a présenté les principales activités de la Commission réalisées entre juillet 2009 et mars 2012 (Annexe 2). Les principaux points présentés par le Secrétariat sont :
 - La mise en œuvre des recommandations formulées lors de la Réunion des ministres en charge de la lutte antiacridienne (Déclaration de Bamako, mars 2009) notamment celles relatives à la pérennisation des structures nationales de lutte antiacridienne, la préservation des capacités matérielles acquises ces dernières

- années et spécifiquement dédiées à la lutte contre le Criquet pèlerin, la mise en application du nouveau barème des contributions à compter de 2011 ;
- La mise en application des conclusions et recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours de la Phase I du Programme EMPRES-RO ;
 - L'organisation de la 6^{ème} Réunion du Comité exécutif de la Commission à Ouagadougou, Burkina Faso, du 28 au 30 juin 2010 et le suivi de ses recommandations ;
 - L'exécution des conclusions et recommandations de la Mission d'évaluation indépendante du Plan de formation régional 2007-2009 et l'élaboration en juillet 2011 d'un 2^{ème} Plan de formation régional (PFR II) ;
 - La présentation en octobre 2009 aux responsables du Département agriculture et protection des consommateurs de la FAO des décisions et recommandations de la 5^{ème} Session de la CLCPRO, tenue à Agadir, Maroc, du 24 au 27 juin 2009 ;
 - La façon dont les résurgences du Criquet pèlerin ont été gérées par les Pays membres et au niveau régional ;
 - La coopération avec les partenaires : CRC, Cirad, Centre Agrhyet² et Banque mondiale ;
 - Les missions du Secrétariat en 2009 (2^{ème} semestre), 2010 et 2011 dans les Pays de la région et ailleurs qui montrent que les fonctionnaires professionnels du Secrétariat consacrent environ 50% du temps de travail à des missions dans les Pays membres.
23. Concernant les recommandations formulées lors de la 5^{ème} Session de la CLCPRO, 41 recommandations sur 47 ont été réalisées. Parmi celles qui n'ont pas été mises en application ou l'ont été partiellement, quatre (4) concernent les Pays, une (1) le Secrétariat et une (1) la FAO. Cette dernière est relative à l'organisation d'une réunion entre les professionnels concernés du siège de la FAO et du terrain pour clarifier la terminologie relative à la lutte préventive. Les raisons de la non exécution de ces recommandations figurent dans l'annexe 3.
24. Quant aux recommandations de la 6^{ème} Réunion du Comité exécutif, 8 recommandations sur 11 ont été réalisées. Parmi celles qui n'ont pas été mises en application ou l'ont été partiellement, deux (2) concernent le Secrétariat et une (1) les Pays. Les raisons à cela sont explicitées en annexe 3.
25. Lors des discussions, les délégués ont félicité le Secrétariat pour les nombreuses activités entreprises et son dynamisme et pour les résultats obtenus. Ils ont confirmé que d'énormes progrès ont été réalisés depuis la création de la CLCPRO en 2002 et que cette Commission mérite amplement la reconnaissance de la FAO/Siège.
26. Certains délégués ont soulevé l'absence d'un représentant de la BAD à la présente Session. Le Secrétariat a porté à la connaissance des participants que le responsable de la BAD chargé du projet d'appui au Programme EMPRES-RO l'a informé vendredi 23 mars 2012 qu'il n'avait pas encore reçu l'invitation que la FAO a adressée à cette institution. Il ne pouvait en conséquence participer à cette réunion qu'il juge importante.
27. Les délégués ont mis en exergue le contexte difficile dans lequel se trouvent de nombreuses zones de multiplication du Criquet pèlerin au niveau de la RO, en particulier en raison de l'insécurité qui est un facteur handicapant pour la mise en œuvre de la stratégie de la lutte préventive. A cet égard, ils ont réitéré la nécessité de

² Centre régional de formation et d'application en agro-météorologie et hydrologie opérationnelle.

poursuivre la sensibilisation des populations et des autorités décentralisées des zones insécurisées.

28. La représentante de la France a souligné la nécessité de procéder à la réaffectation aux UNLA des cadres qui ont bénéficié de formations spécialisées dans le domaine de la lutte antiacridienne, financées par la CLCPRO ou le Programme EMPRES-RO. Elle a donné l'exemple d'un cadre tchadien qui, à l'issue de sa formation de 3^{ème} cycle, a été affecté à une autre administration. Le Secrétariat a rappelé qu'en dehors de ce cas précis, de nombreux cadres ont rejoint leur UNLA respective dès la fin de leur formation à l'instar de ce qui s'est passé au Mali, au Maroc, en Mauritanie et au Niger. Il a également rappelé que la quasi majorité des responsables actuels des UNLA au niveau de la région, ont été formés par la CLCPRO ou par la CLCPANO³.
29. A propos du Fonds d'urgence spécifique au Criquet pèlerin, de nombreux délégués ont porté à la connaissance des participants les difficultés qu'ils ont rencontrées auprès de leur gouvernement respectif pour la création d'un tel fonds. La solution qui a été généralement retenue est d'insérer la question du Criquet pèlerin dans le cadre des fonds déjà existants et qui couvrent, selon les Pays, soit la sécurité alimentaire de façon générale soit les calamités naturelles. Les délégués ont réitéré la nécessité de poursuivre le plaidoyer au niveau des gouvernements et des bailleurs de fonds.
30. Au terme des discussions, les délégués réitèrent les recommandations suivantes :
 - R1. Aux Pays de poursuivre la sensibilisation des populations et des autorités décentralisées se trouvant dans les zones insécurisées.**
 - R2. Aux Pays de poursuivre le plaidoyer au niveau des gouvernements et des bailleurs de fonds.**
 - R3. A la FAO d'organiser une réunion entre les professionnels concernés du siège de la FAO et du terrain pour clarifier la terminologie relative à la lutte préventive y compris celle des termes de « résurgence », « recrudescence » et « invasion ».**

5. Bref aperçu sur la situation du Criquet pèlerin en Région occidentale (et dans les autres régions) de juillet 2009 à mars 2012

5.2 Situation acridienne dans la Région occidentale de juillet 2009 à mars 2012

31. Le Secrétariat a présenté la situation acridienne qui a prévalu dans la Région occidentale (RO) de juillet 2009 à mars 2012 (détails en annexe 4).
32. En 2009, la situation acridienne a été marquée par le développement d'une résurgence majeure du Criquet pèlerin en Mauritanie et des reproductions à petites échelles en Algérie, au Niger et au Maroc.
33. Au niveau de la Mauritanie, des mesures importantes et rapides ont été prises aux niveaux national, régional et international dès le début de la résurgence en octobre 2009. Elles ont permis au dispositif d'intervention de monter rapidement en puissance et passer de six (6) équipes en août à 17 en septembre et 22 en novembre. Ainsi, au 15 décembre 2009, près de 14 000 ha avaient été traités à l'aide de 300 opérations terrestres.
34. Au Niger, 1 300 ha ont été traités en 2009.

³ CLCPANO : Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest (remplacée par la CLCPRO).

35. Au total 41 équipes de prospection ont été déployées par les Pays de la région pour assurer la surveillance et la lutte en 2009.
36. En 2010, la situation acridienne a évolué d'une situation calme (janvier-septembre) à un début de résurgence en octobre au Niger, et en novembre-décembre au Mali et en Mauritanie. Ces résurgences ont eu lieu suite à une bonne pluviométrie enregistrée dans la bande sahélienne, en particulier en Mauritanie et à une dynamique de développement saisonnier des foyers de grégarisation de la reproduction estivale. Cette dynamique a été accentuée par le retour d'effectifs non négligeables de criquets issus des petites reproductions hiverno-printanières observées entre avril et juillet 2009 en Algérie et au Maroc.
37. En 2011, la résurgence du Criquet pèlerin qui s'est déclenchée en novembre 2010 en Mauritanie s'est poursuivie dans le Centre et le Nord-Ouest mauritanien de janvier à mai 2011. Mais le dispositif de prospection et de lutte mobilisé par le Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA) de Mauritanie a permis de maîtriser cette résurgence après avoir traité entre novembre 2010 et mai 2011 près de 63 000 ha avec plus de 1 000 interventions de traitements.
38. Au Maroc, le dispositif de prospection mobilisé de janvier à août 2011 dans l'Adrar Settouf, Tichla et Bir Guendouz ainsi qu'au sud des montagnes de l'Atlas et au sud de l'Oriental a permis de traiter des larves et ailés *solitario-transiens* sur une superficie totale de 7 039 ha.
39. En Algérie, des reproductions hiverno-printanière ont eu lieu au Sud du Pays et ont conduit à traiter 1 300 ha au niveau des périmètres irrigués d'Adrar et de Béchar.
40. La campagne estivale 2011 (août-décembre 2011) a été, quant à elle, marquée par une pluviométrie défavorable et par conséquent la situation est demeurée calme. Seules des populations *solitario-transiens* ont été localisées et traitées (1 200 ha) par les équipes de prospection/lutte du Mali dans la région de Kidal.
41. **Situation acridienne en janvier-février-mars 2012.** Une résurgence s'est développée début février 2012 dans le sud-ouest de la Libye. Certains ailés se sont déplacés dans les régions adjacentes du sud-est de l'Algérie où des infestations locales étaient déjà présentes. Des opérations de prospections et de traitements sont en cours dans ces zones, malgré les conditions d'insécurité qui y règnent. Au 07 mars 2012, les opérations de traitement ont totalisé en Libye 2 840 ha sur 4 785 ha infestés et 2 000 ha en Algérie. Les conditions très favorables dans ces zones permettront le développement d'une deuxième génération du Criquet pèlerin en mars-avril 2012.

5.2 Evolution de la situation acridienne dans les régions centrale et orientale en 2012

42. La situation acridienne au cours de l'année 2012 est calme dans les régions centrale et orientale de l'aire de distribution du Criquet pèlerin et aucune évolution significative de la situation acridienne n'est prévisible au cours des mois à venir.

5.3 Situation acridienne en Libye

43. Le délégué de la Libye a présenté un bref aperçu sur la situation du Criquet pèlerin dans son Pays qui se caractérise comme suit.
44. Les quantités de pluies enregistrées en Libye ont favorisé l'installation de conditions écologiques très favorables au Criquet pèlerin au niveau des oueds du nord-ouest de Ghat et des zones qui s'étendent de Ghadamès au sud-ouest près des frontières algériennes.

45. Les opérations de prospection et de lutte menées dans ces zones se poursuivent et font état de présence de plusieurs infestations de criquets en accouplement et ponte. Les moyens d'intervention sont composés de six (06) véhicules équipés d'appareils de traitement ainsi que deux (02) véhicules de prospection et deux (02) véhicules pour la maintenance et la protection.
46. Bien que les moyens mobilisés soient insuffisants pour couvrir toutes les zones potentielles, des prospections partielles ont pu couvrir au 26 mars 2012 une superficie de 158 900 ha dont 7 995 ha infestés et 6 030 ha traités.
47. Le délégué de la Libye a souligné la nécessité de réactiver l'accord de coopération Libye/Algérie en matière de lutte antiacridienne. Il a également sollicité un appui complémentaire de la part de la Commission.
48. Le Secrétariat de la CLCPRO a informé les participants des actions qu'il a entreprises depuis le 16 février 2012, date de la réception de la requête libyenne relative à l'acquisition de matériels de prospection et de lutte. Il s'agit de contacts avec le Président de la Commission, le Bureau sous-régional de la FAO à Tunis et le siège de la FAO (Groupe des acridiens et service des Projets de coopération technique). Ainsi, l'accord de principe pour l'octroi d'un TCP (Projet de coopération technique) a été donné par la FAO et le document de projet est en préparation en marge de la présente Session.
49. Dans le but d'examiner les actions à entreprendre en prévision de l'évolution de la situation acridienne qui pourrait se développer dans les semaines et mois à venir dans le Pays et dans toute la région, un groupe de travail a été constitué pour examiner les différentes possibilités d'une réponse rapide à la situation. Trois (03) hypothèses ont ainsi été proposées pour la période de mars à août 2012 :
 - Hypothèse 1 : traitement de 50 000 ha, nécessitant six (06) équipes de prospection et de lutte ;
 - Hypothèse 2 : traitement de 100 000 ha, nécessitant dix (10) équipes de prospection et de lutte ;
 - Hypothèse 3 : traitement de 150 000 ha nécessitant la mobilisation de 20 équipes de prospection et de lutte.
50. Les coûts du plan d'action relatif à l'hypothèse 2, la plus probable, s'élève à 2 millions de dollars E.-U. dont plus de 1 100 000 sont pris en charge par l'Etat libyen et le reste est à rechercher (Annexe 5).
51. Suite aux discussions, les délégués des Etats membres ont décidé :

R4. D'attribuer à la Libye un montant de 300 000 \$ E.-U. sur le Fonds fiduciaire de la CLCPRO.
52. Un premier versement d'un montant de 100 000 \$ E.-U. sera effectué immédiatement et le reste sera versé par tranches sur demande de la Libye en fonction de l'évolution de la situation acridienne.
53. Les délégués recommandent aussi :

R5. A la FAO d'activer l'octroi du Projet de coopération technique (TCP) en vue de contribuer à la couverture des besoins complémentaires demandés par la Libye.

5.4 Présentation de la situation acridienne en Région centrale et principales activités coordonnées par la CRC

5.4.1 Situation acridienne en Région centrale

54. La région centrale a connu une faible activité du Criquet pèlerin au cours de l'année 2010, notamment dans les zones de reproduction hivernale en Arabie Saoudite où 1 000 hectares ont été traités. L'année 2011 a été marquée par une augmentation significative de l'activité acridienne dans les zones de reproduction hivernale au niveau des deux rives de la mer Rouge, en particulier en Arabie Saoudite, au Soudan et dans une moindre mesure en Egypte, où respectivement 74 200, 23 200 et 2 500 hectares ont été traités.
55. A la fin de l'année 2011 et au début de 2012, la situation acridienne est redevenue calme et aucun développement n'est prévisible eu égard à la situation de sécheresse qui prévaut dans la région.

5.4.2 Formations réalisées de 2009-2012

56. Dans le domaine de la formation continue, la Commission a poursuivi son appui aux programmes de formation nationaux des Etats membres. Ainsi, elle a organisé en 2010 un atelier sous-régional de formation sur la lutte antiacridienne au profit de 23 techniciens des Pays communément appelés Pays de deuxième ligne. Elle a également appuyé trois formations nationales dans le domaine de la prospection et de la lutte en Egypte, au Sultanat d'Oman et en Arabie saoudite.
57. Dans le cadre de la coopération avec les autres régions et en particulier avec la Région occidentale, un atelier sur le fonctionnement et la maintenance des pulvérisateurs utilisés en lutte antiacridienne a été organisé au Maroc au cours du mois de mars 2012 au profit de 7 stagiaires de différents Pays de la région. Deux ateliers régionaux de formation ont été également organisés conjointement avec la Région orientale sur la gestion de l'information acridienne au cours des années 2010 et 2011.

6. Mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin

58. Le Secrétariat a présenté les résultats préliminaires de l'étude institutionnelle pour améliorer les rôles et responsabilités des Commissions de lutte contre le Criquet pèlerin créées en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO et préparer un cadre global de gouvernance et de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin.
59. Concernant le volet juridique de l'étude, et suite à un « atelier⁴ de consultation sur les Commissions créées sous l'égide de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO », organisé au Siège de la FAO le 30 janvier 2012, le Bureau juridique de la FAO a adressé un questionnaire aux Pays membres afin qu'ils expriment leurs avis et suggestions sur les rôles et responsabilités de leurs Commissions. Dans l'attente des résultats de ce questionnaire et dans un souci de cohérence, les résultats obtenus par l'étude institutionnelle engagée par la CLCPRO pour le volet juridique ne peuvent être présentés avant la 40^{ème} Session du Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC) prévue en juin 2012.
60. Concernant le volet financier de l'étude, le Secrétariat a présenté les principaux mécanismes de financement durable proposés par l'étude (Annexe 6). Il a mis en exergue les orientations stratégiques et l'organisation du système de financement proposé en détaillant à titre d'exemple l'un de ses instruments : le « Fonds multi-bailleurs de contribution à la lutte préventive ».

⁴ Etaient conviés à cet atelier tous les Secrétaires des quinze commissions de la FAO créés sous l'égide de l'article XIV.

61. En vue de préparer de façon coordonnée la 40^{ème} Session du DLCC au cours de laquelle ces questions seront débattues et des orientations définies pour le financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin, et afin d'étudier de façon plus précise les propositions faites dans l'étude, les participants se sont ensuite répartis en deux groupes de travail pour étudier de façon plus précise d'autres instruments financiers proposés. Un premier groupe a travaillé sur l'instrument « Budget des commissions régionales » et un second sur l'instrument « Fonds d'urgence régional ».
62. Lors de la restitution, les remarques sur les caractéristiques des instruments financiers présentés par les rapporteurs des deux groupes ont fait l'objet de discussions entre les participants. Les observations consensuelles seront prises en compte lors des discussions sur les mécanismes financiers, objet d'un point de l'ordre du jour de la 40^{ème} Session du DLCC.
63. Le Secrétariat enverra au début du mois d'avril aux participants le rapport complet et le résumé de l'étude sur les mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin.
64. A l'issue des discussions, et en vue de la 40^{ème} Session du DLCC, les délégués recommandent :

R6. Aux participants de prendre connaissance du rapport relatif à l'étude sur les mécanismes financiers.

7. Validation de la stratégie et du plan régional de communication

65. Le Secrétariat a présenté les travaux réalisés et en cours relatifs à l'élaboration d'une stratégie régionale de communication et du plan de communication correspondant (Annexe 7). Il a en particulier présenté les points suivants :
 - Stratégie de communication de la CLCPRO proposée par le Secrétariat ;
 - Suivi des recommandations faites lors de la 5^{ème} Session et relatives à la Stratégie et au Plan de communication correspondant de la CLCPRO ;
 - Plan de communication de la CLCPRO proposé par le Secrétariat ;
 - Résultats de la consultation internationale réalisée en 2011 visant à (i) examiner la **conformité** du Plan de communication avec les procédures de la FAO en la matière, (ii) préparer la **communication de crise** de la CLCPRO et (iii) **appuyer les Pays** membres en terme de communication.
66. Les participants ont remercié le Secrétariat pour le travail accompli dans le domaine de la communication. Au cours des discussions, ils ont rappelé le caractère fondamental de la communication, les points qui suivent ont été soulignés.
 - Il est fondamental de disposer d'un personnel formé en matière de communication au niveau des UNLA.
 - Il est nécessaire que les Pays et le Secrétariat de la CLCPRO parlent d'une même voix d'où la nécessité d'une formation régionale à ce sujet. Il a ainsi été rappelé qu'une formation régionale des chargés de communication des UNLA était prévue dans le Plan de formation régional en cours.
 - La communication doit commencer au niveau de chacun des Pays car il est important de faire connaître régulièrement les activités de lutte préventive, aussi bien lors d'événements de communication *ad-hoc* que lors de la tenue de réunions nationales ou régionales.

- Il est important que les Pays, dans le cadre des communications qu'ils pourraient faire dans les journaux ou revues scientifiques, mentionnent le rôle joué par la CLCPRO en matière de lutte contre le Criquet pèlerin afin d'améliorer sa visibilité.
 - Le souhait a été émis que le site web de la CLCPRO mette plus en exergue le travail accompli et les résultats obtenus au niveau de la région.
 - En raison du fait que l'étude relative à la mise en conformité du Plan de communication avec les procédures de la FAO n'ait pu obtenir toutes les réponses aux interrogations à ce sujet, la question a été posée de savoir si les activités de communication dans la RO par la CLCPRO pouvaient se faire indépendamment de la FAO ? Les participants ont estimé qu'il était nécessaire que la Commission reste proactive sur la question et poursuive donc ses travaux.
67. Par ailleurs, le Secrétariat a informé les participants qu'il leur communiquera les résultats de l'étude conduite en 2011.
68. A l'issue des discussions, les délégués ont approuvé la stratégie et le plan régional de communication correspondant, proposé par le Secrétariat.
69. En outre, les délégués recommandent :
- R7. Au Secrétariat de la CLCPRO de mettre en exergue sur le site web de la CLCPRO les activités conduites en matière de lutte antiacridienne et leurs résultats au niveau régional.**
- R8. Au Secrétariat de la CLCPRO de mettre en œuvre le Plan régional de communication.**
- R9. Aux Pays de saisir toutes les opportunités pour mettre en valeur le travail réalisé et les résultats obtenus en matière de lutte antiacridienne aussi bien au niveau national que régional.**

8. Présentation de l'étude sur le Système de Suivi-Evaluation du Programme EMPRES en Région occidentale et propositions d'amélioration pour sa mise en œuvre

70. M. Camillo Risoli, consultant chargé de réaliser l'étude sur le Système de Suivi-Evaluation (SSE) du Programme EMPRES-RO a présenté les résultats de cette étude.
71. Le Consultant a, dans sa présentation, relaté l'état des lieux du Suivi-évaluation (SE) dans les dix Pays membres de la CLCPRO. Il a dans son diagnostic constaté qu'un nombre remarquable d'outils et de mécanismes sont en place dans les différents Pays, aussi bien en matière de planification que de SE. Les dispositifs existants sont assez efficaces en ce qui concerne le suivi opérationnel des activités sur le terrain, notamment le suivi des opérations de prospection/lutte et de l'information acridienne. Cependant, ces outils le sont moins à l'égard des besoins de coordination et pilotage méthodologique et stratégique des opérations. Le bilan de la fonctionnalité du SSE mis en place montre plutôt une mosaïque d'éléments juxtaposés qu'un véritable « système » constitué d'éléments articulés de façon complémentaire et coordonnée.
72. Sur la base de ces constats, le consultant a présenté la configuration d'un Projet de SSE amélioré (voir annexe 8) pour la Phase II du Programme EMPRES-RO. Ce Projet propose des outils dont une partie est à l'usage des UNLA (SE opérationnel et SE méthodologique) et l'autre du Secrétariat de la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO (SE stratégique). Ainsi, dans le SSE amélioré, une matrice de SE (outil de cadrage et planification du SSE) et un tableau de bord (outil de suivi des progrès du programme vers les produits, les résultats et les objectifs) seront introduits. Il est aussi prévu une codification entre les Pays aussi bien en ce qui concerne les activités, les résultats que

les indicateurs qui permettrait la vérification objective et harmonisée des performances au niveau de la région.

73. Les discussions ont porté sur différents points. Concernant les indicateurs des impacts, des résultats et des produits, le consultant a souligné que les indicateurs pris en considération sont ceux du Schéma de Planification des Activités (SPA) de la Phase II et qu'il n'a pas cherché à les modifier. En réponse à la demande formulée par certains délégués pour inclure les risques et suppositions dans le SSE, il a été précisé que comme ces derniers existent dans le SPA, l'utilisateur pourra s'y référer. L'établissement d'un « *score card* » (notation du taux de réalisation) à l'instar de celui utilisé par la Banque mondiale ne semble pas être une bonne approche en raison de sa subjectivité. Enfin, les délégués ont souhaité que le Système de veille des dispositifs nationaux de lutte antiacridienne (SVDN) déjà opérationnel soit intégré dans SSE proposé afin d'éviter la dispersion et la multiplicité des outils d'évaluation et améliorer ainsi leur cohérence.
74. A l'issue des discussions, les délégués valident le SSE amélioré proposé par le Secrétariat et recommandent :

R10. Au Secrétariat d'organiser un atelier pour présenter de façon détaillée aux chargés de suivi-évaluation des Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) le système amélioré et les outils qui le composent.

R11. Au Secrétariat d'organiser une réunion d'un groupe technique composé d'acridologues en vue de définir les indicateurs.

R12. Au Secrétariat d'organiser une formation des chargés de suivi-évaluation des Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) afin d'harmoniser la mise en œuvre du Système de suivi-évaluation (SSE) et d'y faire participer un ou deux Pays de la Région centrale.

R13. Au Secrétariat de traduire le Système de suivi-évaluation (SSE) en arabe pour permettre son utilisation par la Libye et les Pays de la Région centrale.

9. Formation : activités réalisées de 2009 à 2011 et perspectives

75. Le Secrétariat a présenté le bilan des formations réalisées de juillet 2009 à mars 2012 (Annexe 9). Au total, sept formations régionales ont été réalisées et ont permis de former 65 cadres formateurs des Pays de la RO sur les techniques de prospection, la gestion de l'information acridienne, les techniques de pulvérisation et les techniques de suivi sanitaire et environnemental. Au niveau national, les Pays ont organisé des formations collectives de préparation des campagnes de prospection/lutte. Ainsi, dans les Pays de la ligne de front, 36 formations ont été organisées et ont permis de former 324 techniciens sur les différents thèmes de la lutte antiacridienne.
76. Concernant la formation de longue durée, une thèse de doctorat a été soutenue en 2011 au Maroc par un nigérien (M. Issoufou Dogo). Une autre, conduite par un algérien (M. Mohamed Lazar), est bien avancée. Une nouvelle thèse de doctorat vient de commencer en 2012 et ses travaux sont menés par un malien (M. Sorry Cissé).
77. Depuis 2008, 20 étudiants des différents Pays de la RO ont obtenu leur diplôme de 3^{ème} cycle en acridologie à l'Institut agronomique et vétérinaire (IAV) Hassan II d'Agadir au Maroc. Deux cadres du CNLA de Mauritanie ont obtenu en France en 2009 et en 2011 leur diplôme de Master sur l'utilisation des systèmes d'information géographique (SIG) dans le traitement des données acridiennes.
78. Concernant la formation d'ingénieurs, deux étudiants (un nigérien et un tchadien) poursuivent leurs études en protection des végétaux à l'Institut Polytechnique Rural de

Formation et de Recherche Appliquée (IPR/IFRA) de Katibougou, Mali. Un autre étudiant du Niger est inscrit en formation d'ingénieur au Centre Aghrymet.

79. Par ailleurs, et suite aux recommandations de la mission indépendante du plan de formation régional I (2007-2009), des missions d'accompagnement des formations nationales par des experts de la région ont été organisées dans les Pays de la ligne de front. Ce « *coaching* » a permis de renforcer davantage la qualité des formations nationales.
80. Un Plan de formation régional II (2011-2014) a été élaboré lors d'un atelier organisé à Nouakchott, Mauritanie, du 26 au 29 Juin 2011. Pour connaître préalablement les besoins des Pays en matière de formation, un questionnaire leurs avait été envoyé trois semaines avant la tenue de l'atelier. Les résultats issus des réponses à ce questionnaire ont servi de base pour l'élaboration de ce Plan II.
81. Lors des **discussions** sur ce point, le Secrétaire de la CRC a demandé si les résultats des formations supérieures ont été réellement bénéfiques pour les UNLA. Le Secrétariat de la CLCPRO a répondu que pratiquement tous les cadres formés ont intégré leur UNLA respective et que de nombreux délégués présents à cette Session ont été formés dans ce cadre par la Commission.
82. Les participants se sont félicités du succès du « *coaching* » des formations nationales entreprises en 2011. Ils ont également approuvé les recommandations proposées par le Secrétariat lors de la présentation des perspectives à savoir :

R14. Au Secrétariat de poursuivre la recherche de financements auprès des donateurs pour assurer les formations régionales des formateurs.

R15. Au Secrétariat de poursuivre la sensibilisation des gouvernements afin d'inscrire dans les budgets des Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) une ligne spécifique pour financer de façon pérenne les formations nationales (activité normative).

R16. Au Secrétariat et aux Pays de poursuivre le « coaching » des formations nationales et inviter les Pays à envoyer le plus tôt possible au Secrétariat le plan de formation national annuel.

R17. Au Secrétariat de mettre en œuvre un dispositif de suivi-évaluation des formations régionales et nationales.

R18. Au Secrétariat d'organiser en 2014 une évaluation indépendante du Plan de formation régional II.

10. Recherche : activités réalisées de 2009 à 2011 et perspectives

10.1 Programme régional de recherche 2010-2013

83. Le Secrétariat a tout d'abord informé les participants de l'élaboration et de la validation en octobre 2009 par les Pays et les chercheurs nationaux et internationaux impliqués dans la recherche acridienne d'un Programme régional de la recherche opérationnelle pour la période 2010-2013. Ce programme renferme un schéma de planification des activités de recherche pour quatre ans intégrant un objectif spécifique, les résultats (9) et les indicateurs des activités retenues, l'échéancier et les responsabilités. Il servira de référence aux Pays membres de la CLCPRO et à leurs institutions de recherche pour choisir les thèmes de recherche à développer en se basant sur les priorités qui y ont été définies.

10.2 Travaux de recherche réalisés depuis 2009 et ceux en cours

84. Le Secrétariat a ensuite présenté les principales activités de recherche réalisées depuis la 5^{ème} Session de la CLCPRO et en cours (Annexe 10). Il s'agit notamment de :
- La caractérisation des biotopes du Criquet pèlerin et l'utilisation de l'imagerie satellitaire pour la détection précoce du fonctionnement des biotopes favorables en Mauritanie (projet réalisé par le CIRAD et commandité par la FAO/CLCPRO sur financement du Fonds français pour l'environnement mondial - FFEM) ;
 - La caractérisation des biotopes du Criquet pèlerin et l'utilisation de l'imagerie satellitaire en Algérie, en collaboration avec le Cirad et la contribution financière de la CLCPRO ;
 - L'étude sur la dynamique des populations de criquets pèlerins solitaires en période de rémission, conduite par le CIRAD avec l'appui des UNLA des Pays membres ;
 - Réalisation d'une florule des biotopes du Criquet pèlerin pour les Pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest ;
 - Numérisation du fonds documentaire de l'OCLALAV⁵ dans le cadre d'un projet financé par la CLCPRO et réalisé par une équipe dirigée par M. Aliou Diongue, Chargé de liaison du Sénégal, et avec l'appui de la Direction de la protection des végétaux du Sénégal ;
 - L'étude de l'efficacité du biopesticide « *Green Muscle*® » (GM®) sur les larves du Criquet pèlerin en traitement en barrières dans les conditions naturelles en Mauritanie, avec l'appui financier de la CLCPRO/EMPRES-RO ;
 - « Etude du seuil de grégarisation du Criquet pèlerin dans les aires de reproduction de la Mauritanie », travail de recherche qui sera réalisé dans le cadre d'une bourse doctorale financée par la CLCPRO et conduite sous la supervision de l'IAV Hassan II d'Agadir et le Centre National de Lutte Anti-Acridienne (CNLAA) du Maroc et en étroite collaboration avec le CNLA de Mauritanie.
85. Lors des **discussions**, les délégués ont exprimé leur grande satisfaction quant aux efforts déployés aussi bien par le Secrétariat qu'au niveau des Pays pour développer davantage les travaux de recherche opérationnelle. En témoigne le nombre important de publications produites par les chercheurs et étudiants-chercheurs de la RO.
86. La délégation du Sénégal a informé l'assistance des résultats très encourageants obtenus par l'utilisation du biopesticide GM® en traitement en barrières sur les sauteriaux (5 000 ha traités en 2011).
87. Au terme des discussions les délégués recommandent :
- R19. Au Secrétariat et aux Pays de poursuivre et intensifier la mise en œuvre du Programme régional de recherche dès que les financements prévus pour la Phase II du Programme EMPRES-RO seront disponibles.**
- R20. Au Secrétariat de mettre à la disposition de la Mauritanie les outils que le Cirad a développés dans le cadre du projet de recherche sur la « Définition de méthodologies d'exploitation de l'imagerie satellitaire pour des applications directement opérationnelles ».**
- R21. Au Secrétariat de rechercher les moyens financiers, de préférence auprès de la Coopération française, pour étendre les résultats obtenus dans les**

⁵ Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire.

stations pilotes à toute la Mauritanie et aux autres aires grégarigènes de la sous-région (Nord-Mali/Nord-Niger/Sud-Algérie, Sud du Maroc, etc.).

R22. Aux Pays de poursuivre la promotion du programme régional de recherche auprès des institutions nationales de recherche et de formation de 3^{ème} cycle des Pays membres afin de mettre en œuvre des travaux de recherche sur les thèmes prioritaires retenus.

88. En outre, les délégués invitent la Libye à mettre en application dès cette année (où les conditions écologiques sont très favorables) le projet de recherche qu'elle avait proposé en 2010 au Comité exécutif de la CLCPRO sur la relation plante/insecte (Criquet pèlerin) en Libye et dont le financement par la CLCPRO avait été retenu.

11. Environnement : activités réalisées de 2009 à 2011 et perspectives

89. Le Secrétariat a présenté les activités réalisées dans le volet environnemental depuis 2009.
90. Il a rappelé qu'en 2009, les quatre Pays de la ligne de front et le Sénégal avaient validé leur Cahier des charges environnementales (CCE) national ainsi que le Manuel de sa mise en œuvre. Les protocoles d'opération standard pour le suivi écotoxicologique ont été également validés par les Pays membres de la CLCPRO lors de deux ateliers régionaux tenus en avril et août 2009 respectivement au Niger et en Mauritanie. En outre, chacun des Pays membres a reçu un kit complet des outils nécessaires pour la collecte et l'analyse des données de terrain lors du suivi opérationnel de l'impact de l'utilisation des pesticides sur la faune non-cible.
91. Le Burkina Faso a validé son CCE en 2010 et l'Algérie et le Maroc en 2011, ce qui porte le nombre des Pays ayant validé le leur à huit à la fin de 2011.
92. Le processus de mise en œuvre des exigences environnementales s'est poursuivi dans tous les Pays. Ainsi, des actions environnementales relatives à la mise aux normes des magasins de stockage des pesticides, du suivi sanitaire des applicateurs, de la gestion des stocks de pesticides et de la cartographie des zones sensibles ont été réalisées.
93. Par ailleurs, le CCE standard et les Protocoles d'Opération Standards (POS) ont été traduits en anglais pour permettre à la Libye d'élaborer et de valider son CCE national et aux Pays de la Région centrale de l'utiliser.
94. Lors des **discussions**, l'utilisation du mycopesticide GM® à grande échelle a été largement débattue. Les participants ont été informés que l'Algérie l'a testé en 2011 sur le Criquet marocain et que le Sénégal l'utilise de plus en plus régulièrement sur les infestations de sauteriaux. Dans les deux Pays, l'efficacité du GM® s'est révélée très bonne. En outre, au Sénégal et au Niger, il s'est avéré que les infestations ont nettement régressé d'année en année suite à l'utilisation soutenue du GM®. Cette constatation a soulevé des interrogations sur la persistance du champignon *Metarhizium* et son comportement dans l'écosystème. Dans ce cadre, l'Algérie mettra en place une équipe multidisciplinaire pour assurer un suivi du comportement du *Metarhizium*.
95. La durée de vie des formulations du GM® a été également discutée. L'expérience du Sénégal indique que la formulation huileuse peut se conserver pendant deux ans (voire plus) à 04°C et huit mois à température ambiante, et que la formulation sèche (en poudre) semble avoir une meilleure efficacité et une durée de vie beaucoup plus longue.

96. Le problème des pesticides obsolètes a été soulevé avec acuité. Le délégué de l'Algérie a demandé à ce que le Secrétariat de la CLCPRO prenne en charge ce dossier en raison du retard enregistré pour l'élimination du stock existant dans son Pays. Le Secrétariat a rappelé qu'il existe au siège de la FAO un « Groupe pesticides » chargé de ce dossier avec lequel les contacts seront intensifiés pour trouver une issue à ce problème. La représentante de la FAO/Siège a souligné que le « Groupe des ravageurs et maladies transfrontières » contribue à la résolution de ce problème à travers la triangulation qu'il ne cesse de promouvoir.
97. Au terme des discussions, les délégués recommandent :

R23. Aux Pays de procéder à la cartographie des zones sensibles à la lutte chimique contre le Criquet pèlerin au niveau de leur territoire pour être prise en compte par les Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) lors de la planification et l'exécution des traitements antiacridiens.

R24. Aux Pays, d'organiser à la fin de chaque année un atelier national pour évaluer le taux de réalisation des exigences environnementales et de mieux planifier les activités de l'année suivante.

R25. Au Secrétariat de réaliser en 2013 une mission d'évaluation de la mise en œuvre du Cahier des charges environnementales (CCE) dans l'ensemble des Pays membres de la CLCPRO.

12. Examen des comptes annuels pour 2009, 2010 et 2011 et élaboration du programme de travail et du budget pour le biennium 2012-2013

98. Le Secrétariat a présenté la situation des contributions des Etats membres au 31 décembre 2011, les dépenses effectuées en 2009, 2010 et 2011 ainsi que le programme de travail et de budget pour le biennium 2012-2013 (Annexe 11).
99. Concernant les contributions, le Secrétariat a rappelé que l'année 2011 était la première avec le nouveau barème de 639 000 dollars E.-U. (contre 227 000 dollars E.-U. auparavant). Il a ensuite souligné que le cumul des arriérés, au 31 décembre 2011, atteignait un niveau de 707 634 dollars E.-U., ce qui est relativement élevé. Il a cependant précisé que la Mauritanie venait de verser le 20 mars 2012 sa contribution due au titre de l'année 2011 ainsi que l'acquittement d'une bonne partie des arriérés, pour un montant équivalant à 100 000 dollars E.-U. Par ailleurs, vu les conditions exceptionnellement difficiles qu'a connues la Libye en 2011, celle-ci n'a pu verser sa contribution annuelle (165 000 dollars E.-U.) comme elle le faisait régulièrement auparavant. Tenant compte de ces éléments, le niveau des contributions versées en 2011 est globalement satisfaisant. En effet, hormis la Libye et à l'exception du Niger et du Tchad, les autres Pays se sont acquittés de leur contribution annuelle et ont même versé une partie de leurs arriérés.
100. **Les délégués ont remercié les Etats membres qui ont versé leur contribution annuelle 2011 et ceux qui ont acquitté tout ou partie de leurs arriérés et ont invité les autres à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leur contribution annuelle.**
101. Le Secrétariat a alors rappelé que les responsables des UNLA devaient poursuivre la sensibilisation des autorités nationales concernées pour le paiement régulier des contributions annuelles ainsi que l'apurement des arriérés pour les Pays concernés.
102. Concernant les dépenses des années 2009, 2010 et 2011, les participants ont félicité le Secrétariat de la CLCPRO pour sa bonne gestion du fonds fiduciaire de la Commission.

103. Le Secrétariat a ensuite présenté de façon détaillée le projet de programme de travail et de budget pour les années 2012 et 2013. Les participants ont proposé qu'un appui de 30 000 dollars E.-U. soit apporté par la Commission pour contribuer à l'organisation de la réunion des ministres prévue en 2013 et ont apporté quelques autres modifications.
104. Le montant extrabudgétaire (208 333 dollars E.-U.), issu du projet FSP (Fonds de solidarité prioritaire) et dédié à la mise en place de mécanismes financiers pour contribuer à la durabilité de la lutte préventive en Région occidentale, sera mobilisé au cours du biennium 2012-2013.
105. Au terme des discussions, **les délégués approuvent les comptes annuels de 2009, 2010 et 2011 et les programmes de travail et de budget pour le biennium 2012-2013, après y avoir apporté quelques modifications.**

106. Le programme de travail et budget pour le biennium 2012-2013, tel que modifié puis approuvé par la Commission, est le suivant :

Tableau du budget prévisionnel (\$ E.-U.)		
Dépenses prévues par rubriques d'activités	2012	2013
Formation	60 000	125 000
Appui aux formations régionales	10 000	50 000
Appui aux formations nationales	10 000	15 000
Appui au 3ème cycle en acridologie (intervenants étrangers, encadrants)	0	20 000
Appui aux formations doctorales	20 000	20 000
Supervision des formations nationales	10 000	10 000
Echange de formateurs nationaux	10 000	10 000
Recherche	45 000	45 000
Appui aux projets nationaux de recherche	25 000	25 000
Appui aux travaux de recherche des étudiants de 3ème cycle	0	0
Appui à la mise en oeuvre du Programme régional de recherche (consultants)	15 000	15 000
Appui éventuel à la Station d'Akjoujt	5 000	5 000
Environnement	45 000	50 000
Contribution atelier gestion des pesticides	15 000	0
Appui à la mise en oeuvre des exigences environnementales	10 000	10 000
Appui à l'élaboration des cartes des zones sensibles	20 000	20 000
Acquisition de biopesticides et d'IGR	0	20 000
Plans de gestion des risques	15 000	15 000
Appui aux exercices de simulation	15 000	15 000
Appui aux prospections conjointes	15 000	15 000
Contributions à l'organisation des prospections conjointes	15 000	15 000
Suivi-évaluation	5 000	5 000
Appui à la mise en oeuvre du SSE	5 000	5 000
Transmission de l'information acridienne	25 000	25 000
Abonnement Novacom	25 000	25 000
Communication	15 000	10 000
Appui à la mise en oeuvre du Plan de communication	10 000	10 000
Elaboration et reproduction dépliants et logo CLCPRO	5 000	0
Echanges d'experts	10 000	15 000
Echange d'experts	10 000	15 000
Equipements non consommables	60 000	90 000
Achat d'un véhicule conduite intérieure pour le Secrétariat	0	30 000
Appui pour acquisition d'équipements de laboratoire	10 000	10 000
Appui pour acquisition d'équipements et matériel de recherche de terrain	10 000	10 000
Appui pour achats d'équipements des équipes de suivi environnemental	15 000	15 000
Appui pour acquisition de matériels de prospection (campement)	10 000	10 000
Abonnement revues scientifiques	10 000	10 000
Achat logiciels spécialisés	5 000	5 000
Equipements consommables	5 000	5 000
Matériel consommable divers	5 000	5 000
Appui à l'organisation des réunions (CLCPRO, EMPRES)	15 000	48 000
8 ^{ème} Réunion du Comité exécutif (5 pays)	0	30 000
Participation du Président de la Commission à la 8 ^{ème} Réunion du Comité exécutif	0	3 000
11 ^{ème} et 12 ^{ème} Réunion des chargés de liaison EMPRES-RO	15 000	15 000
Plaidoyer auprès des partenaires	4 000	0
Visite du Président de la Commission à Rome	4 000	0
Appui au Secrétariat	10 000	10 000
Appui au Secrétariat pour l'exécution de ses activités	10 000	10 000
Solidarité régionale	70 000	80 000
Appui éventuel aux pays en cas de résurgence	70 000	50 000
Appui à l'organisation de la réunion des ministres des pays membres de la CLCPRO	0	30 000
Imprévus	20 000	20 000
Sous-total	419 000	558 000
<i>Frais de gestion FAO (13%)</i>	<i>54 470</i>	<i>72 540</i>
Total dépenses prévues par rubrique d'activités	473 470	630 540
Constitution de réserves	165 530	8 460
GRAND TOTAL	639 000	639 000

13. Renouvellement des membres du Comité exécutif pour les deux années à venir

107. Les Etats qui seront membres du Comité exécutif pour les deux prochaines années sont le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal.

14. Points divers

108. **40^{ème} Session du DLCC**. Un point a été soulevé par la représentante de la France quant à la date de tenue de la 40^{ème} Session du Comité de lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC - *Desert Locust Control Committee*). La fonctionnaire du Siège de la FAO, responsable du Programme EMPRES/Protection des plantes, a alors informé les participants que cette Session est prévue du 19 au 22 juin 2012 au Siège de la FAO. Elle a aussi indiqué que les invitations officielles seraient adressées dans les plus brefs délais aux représentations permanentes à Rome des Etats et institutions membres du DLCC.
109. **Remerciements et départ à la retraite du Secrétaire exécutif de la CLCPRO**. Les délégués adressent à M. Ben Halima, Secrétaire exécutif de la Commission depuis 12 ans et dont le départ à la retraite est prévu à la fin du mois de juin 2012, leurs plus vifs remerciements et leur unanime reconnaissance pour avoir contribué à la création de la CLCPRO, le travail accompli, les résultats obtenus et son indéfectible volonté afin d'assurer la renommée et la visibilité de la Commission auprès de tous les partenaires aux niveaux national et international et de promouvoir la stratégie de lutte préventive. Le Secrétaire exécutif de la Commission a alors remercié les participants de la confiance qui lui avait été accordée et confirmé sa décision de prendre sa retraite au 30 juin 2012. Ainsi, les délégués recommandent :
- R26. Au Secrétariat de la CLCPRO d'inviter M. Thami Ben Halima à la 7^{ème} Session de la CLCPRO.**
110. **Visite du Secrétaire exécutif en Libye**. Le délégué de la Libye a invité le Secrétaire exécutif de la CLCPRO à se rendre en Libye pour discuter avec les responsables libyens de la situation acridienne et des voies et moyens pour mieux y faire face.

15. Lieux et dates de la septième Session de la Commission (réunion conjointe avec la neuvième Réunion du Comité exécutif) et de la 8^{ème} Réunion du Comité exécutif

111. Les délégués des Etats membres ont convenu de tenir,
- A l'aimable invitation du délégué du Maroc, la 8^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO en juin 2013, à une date à définir d'un commun accord entre le Secrétariat, la FAO et le Pays hôte ;
 - A l'aimable invitation du délégué de la Mauritanie, la 7^{ème} Session de la Commission et la 9^{ème} Réunion de son Comité exécutif en Mauritanie en 2014 (réunion conjointe), à une date à définir d'un commun accord entre le Secrétariat, la FAO et le Pays hôte.
112. Les participants ont remercié le Maroc et la Mauritanie pour leur aimable invitation.

16. Adoption du rapport et clôture de la Réunion conjointe

113. Les délégués, après avoir apporté quelques modifications,

R27. Adoptent à l'unanimité le rapport de la Réunion conjointe de la 6^{ème} Session et de la 7^{ème} Réunion du Comité exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale.

114. Lors de la séance de clôture, Monsieur Mohamed Abdallahi Ould Babah, Délégué de la Mauritanie, a vivement remercié, au nom de l'ensemble des délégués présents à la Réunion, la Tunisie pour son accueil et sa sollicitude à l'égard des autres Pays et lui a souhaité un avenir radieux.

115. Monsieur Benoît Horemans, Représentant du Bureau Sous-Régional de la FAO pour l'Afrique du Nord a ensuite exprimé ses regrets de n'avoir pu participer aux travaux de cette Session et a salué le travail accompli par le Secrétariat de la CLCPRO et ses Pays membres. Il a par ailleurs informé les participants qu'un poste de grade P3 sera prochainement ouvert au niveau du Bureau Sous-régional pour un Responsable de la production végétale et de la protection des plantes.

116. Pour sa part et au nom du Ministre de l'Agriculture de la Tunisie, M. Monsieur Bouzid Nasraoui, Directeur Général de la Protection et du Contrôle de la Qualité des Produits Agricoles, a exprimé ses vifs remerciements à ses deux amis et presque retraité ; M. Thami Ben Halima d'une part Secrétaire exécutif de la CLCPRO, et M. Abdelaziz Chebil Directeur de la Défense des cultures au ministère de l'agriculture de la Tunisie. Il leur a souhaité une nouvelle vie faite pleine de réussite. Il a en enfin indiqué que la Tunisie avait été honorée d'avoir organisé cette réunion et, tout en les remerciant, a souhaité aux participants un bon retour dans leur Pays respectif.

17. Nécrologie

Les participants aux travaux de la 6^{ème} Session de la CLCPRO qui se tient à Tunis en Tunisie ont appris avec une profonde tristesse la disparition de leurs collègues et frères Messieurs Abderahmane ZAKOUR de l'Algérie et de Mohamed Salah EL HANI de la Tunisie.

Ils présentent en cette douloureuse circonstance leurs sincères condoléances aux familles des défunts et leur expriment leurs sympathie et compassion. Ils prient le TOUT PUISSANT d'avoir les défunts en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

ANNEXES

Annexe 1. Programme de travail de la 6^{ème} Session et 7^{ème} Comité exécutif de la CLCPRO	30
Annexe 2. Activités du Secrétariat de la CLCPRO.....	32
Annexe 3. Suivi des recommandations de la 5^{ème} Session de la CLCPRO et de la 6^{ème} Réunion du Comité exécutif.....	40
Annexe 4. Situation du Criquet pèlerin en Région occidentale (et dans les autres régions) de juillet 2009 à février 2012	48
Annexe 5. Plan d'action (hypothèse 2) en Libye pour maîtriser la résurgence de début 2012	50
Annexe 6. Mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin	51
Annexe 7. Stratégie régionale de communication et plan de communication correspondant	53
Annexe 8. Configuration du Système de Suivi-Evaluation amélioré du Programme EMPRES en Région occidentale.....	58
Annexe 9. Formation : activités réalisées de 2009 à 2011 et perspectives	59
Annexe 10. Recherche : activités réalisées de 2009 à 2011 et perspectives	62
Annexe 11. Etat des contributions et comptes annuels pour 2009, 2010 et 2011	66
Annexe 12. Liste des participants.....	69

Annexe 1. Programme de travail de la 6^{ème} Session et 7^{ème} Comité exécutif de la CLCPRO

Lundi 26 mars 2012

Matin :

09.00 : Accueil des participants

10.00 : Ouverture de la Réunion conjointe

10.30 : Pause café

11.00 : Election du Président, du Vice-Président et du Comité de rédaction

11.15 : Adoption de l'ordre du jour

11.30 : Activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 5^{ème} Session de la CLCPRO et de la 6^{ème} Réunion du Comité exécutif

12.30 : Fin des travaux de la matinée

Après-midi :

14.30 : Situation du criquet pèlerin dans la Région occidentale et dans les autres régions de juillet 2009 à mars 2012

15.30 : Mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin

16.00 : Pause café

16.30 : Mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin (Examen des outils en groupes de travail)

17.30 : Fin des travaux de la journée

Mardi 27 mars 2012

Matin :

09.00 : Stratégie et Plan régional de communication

09.45 : Système de suivi-évaluation du programme EMPRES-RO et propositions d'amélioration

10.30 : Pause café

11.00 : Système de suivi-évaluation du programme EMPRES-RO et propositions d'amélioration (Examen et validation des outils en groupes de travail)

12.30 : Fin des travaux de la matinée

Après midi :

14.30 : Formation

15.15 : Recherche

16.00 : Pause café

16.30 : Environnement

17.30 : Fin des travaux de la journée

Mercredi 28 mars 2012

Matin :

09.00 : Comptes annuels pour 2009, 2010 et 2011 et programmes de travail et budgets pour le biennium 2012-2013

10.30 : Pause café

11.00 : Renouvellement des membres du Comité exécutif

11.15 : Points divers

11.30 : Lieu et date de la 7^{ème} Session de la Commission et de la 8^{ème} Réunion du Comité exécutif

12.30 : Fin des travaux de la matinée

Après-midi :

14.30 : Rédaction du rapport de la session

16.00 : Pause café

16.30 : Rédaction du rapport de la session (suite)

Jeudi 29 mars 2012

Matin :

09.00 : Rédaction du rapport de la session (suite)

09.30 : Pause café

10.00 : Rédaction du rapport de la session (suite)

Après-midi :

14.30 : Rédaction du rapport de la session (suite)

15.00 : Pause café

17.00 : Rédaction du rapport de la session (suite)

Vendredi 30 mars 2012

Matin :

09.00 : Rédaction du rapport de la session (suite)

10.00 : Pause café

10.30 : Rédaction du rapport de la session (suite)

Après-midi :

14.30 : Adoption du rapport

16.30 : Clôture de la Réunion

Annexe 2. Activités du Secrétariat de la CLCPRO

PREAMBULE

Dans l'objectif de promouvoir une stratégie de lutte préventive dans la Région Occidentale (RO) et mieux faire face au Criquet pèlerin, les Pays de cette région ont créé, en 2002, la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) et adhéré, la même année, au Programme EMPRES/Composante Criquet pèlerin de la FAO. La Phase I (2006-2010) de ce Programme a démarré lorsque les premiers financements sont devenus disponibles.

En 2012, dix ans après, la question qui se pose est de savoir si cet objectif a été atteint ?

Pour répondre à cette question, et avant d'entamer le bilan des activités de la CLCPRO depuis la dernière Session tenue à Agadir, Maroc, en juin 2009, le Secrétariat de la CLCPRO/Coordination EMPRES en Région Occidentale (EMPRES-RO) se propose de rappeler brièvement le bilan des activités réalisées depuis 2002.

1. BREF RAPPEL DU BILAN DES PROGRES REALISES DEPUIS 2002 ET PERSPECTIVES

1.1. Rappel de la situation de départ

Les Pays de la Région occidentale, en particulier ceux de la ligne de front, avaient, au moment de la création de la CLCPRO des insuffisances marquées dans de nombreux domaines liés à la lutte contre le Criquet pèlerin. Ils ne disposaient en effet ni d'Unités nationales de lutte antiacridienne bien structurées, ni de capacités humaines et matérielles suffisantes pour faire face à la moindre résurgence de ce ravageur.

1.2. Recrudescence/invasion de 2003-2005

Un an après la Session constitutive de la CLCPRO, tenue à Rome du 18 au 20 septembre 2002, la recrudescence du Criquet pèlerin s'est développée à partir d'octobre 2003 dans les zones de reproduction estivale de la Mauritanie, du Mali et du Niger, à la faveur de conditions écologiques exceptionnellement favorables sur le plan spatio-temporel. La recrudescence du Criquet pèlerin s'est rapidement développée en raison des déficiences citées ci-dessus.

Cela étant, et malgré sa création récente, la CLCPRO a constitué un espace de solidarité très important entre ses Pays membres. Les premiers renforts apportés aux Pays sahéliens à partir de novembre 2003 ont d'ailleurs été ceux émanant des Pays d'Afrique du Nord-Ouest et l'appui intra-régional en 2003 et 2004 a dépassé les 30 million \$ E.-U. La CLCPRO a ainsi prouvé que sa création était une décision judicieuse de la part des Pays membres et de la FAO.

1.3. Convergence des objectifs de la CLCPRO et du Programme EMPRES en Région occidentale

Le Programme EMPRES/Composante Criquet pèlerin, initié par le Directeur général de la FAO en 1994 et mis d'abord en place dans la Région centrale, avait comme objectif la mise en œuvre d'une alerte précoce et d'une intervention rapide contre le Criquet pèlerin, sans

pour autant définir l'approche organisationnelle pour atteindre cet objectif. Au niveau de la RO, l'approche proposée par le Secrétariat de la CLCPRO et adoptée par les Pays membres pour mettre en œuvre une stratégie de lutte préventive, fondée sur la connaissance de la dynamique des populations du ravageur et sur les leçons tirées de la gestion des crises précédentes, a été basée sur les trois piliers suivants :

- **des Unités nationales de lutte antiacridienne fortes** et bénéficiant d'une **autonomie** clairement définie sur les plans administratif, financier et décisionnel (ce point est également prévu dans l'Accord portant création de la CLCPRO);
- **une Coordination régionale performante**, capable d'assurer convenablement la mise en œuvre des activités planifiées ainsi que la coopération, la concertation et l'échange d'informations entre les différentes parties prenantes ;
- la mise en place progressive au niveau de chacun des Pays concernés et au niveau régional, par le biais de la CLCPRO, **de mécanismes appropriés devant assurer, à long terme, la durabilité de la stratégie de lutte préventive.**

Cette approche novatrice et ambitieuse a été consolidée par la décision de la FAO/Siège qui a, contrairement à ce qui était appliqué au niveau de la Région centrale, confié la coordination des activités de la CLCPRO et du Programme EMPRES-RO au Secrétariat exécutif de la CLCPRO, ce qui a permis de créer une synergie et une complémentarité dans la réalisation des activités de lutte préventive.

1.4. Situation actuelle

Après la mise en œuvre de la Phase I du Programme EMPRES-RO (2006-2010) et la 1^{ère} année de la Phase II (2011-2014) les nombreuses missions d'évaluation ont souligné les avancées importantes réalisées au niveau de la RO. Ainsi, grâce à leur engagement, à une bonne coordination régionale et aux importantes contributions financières des donateurs (BAD, France, USAID, FAO et CLCPRO), les Pays membres du Programme EMPRES-RO, en particulier ceux de la ligne de front (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad), ont accompli d'énormes progrès pour mettre en œuvre la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin. Ces progrès se sont traduits essentiellement par :

- la **création de structures nationales autonomes** de lutte antiacridienne , dotées de ressources humaines et de moyens matériels importants ; ce qui constitue un gage indéniable pour la durabilité de la lutte préventive.
- la mise en place **d'un système d'alerte précoce et d'intervention rapide** fonctionnant de façon régulière et efficace.
- une meilleure préparation aux crises et à la gestion des risques environnementaux.

Ces progrès ont été illustrés par la **maîtrise des résurgences de 2006, 2008, 2009 et 2010-2011 en Mauritanie, celle de 2009 au Niger et celle de 2011 au Maroc**. Les dispositifs de lutte des deux premiers Pays ont permis de réagir rapidement, contrairement à ce qui s'était passé au début de la crise 2003-2005, évitant ainsi à la RO de connaître de nouvelles recrudescences/invasions.

En outre, et en application des décisions de la **première réunion des Ministres** en charge de la lutte antiacridienne tenue en situation d'accalmie acridienne (mars 2009 à Bamako, Mali), les Pays membres ont augmenté progressivement la prise en charge, sur le budget de leurs gouvernements respectifs, des frais récurrents des unités nationales de lutte antiacridienne. Ils ont aussi **multiplié par trois leurs cotisations annuelles** au Fonds fiduciaire de leur Commission à compter de 2011 (639 000 au lieu de 227 000 \$ E.-U.). Il est

à noter que **5 Pays membres sur 10 ont déjà honoré leur engagement** dès la première année d'application du nouveau barème.

Pour la première fois aussi dans le domaine de la lutte antiacridienne, un **exercice de simulation de mise en œuvre du Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA)** d'un Pays membre, en l'occurrence le Mali, a été organisé en octobre 2011. Réalisé à Bamako et ses environs, en présence des autres Pays membres, des fonctionnaires du Secrétariat de la CLCPRO, d'un représentant de la FAO/Siège et d'experts en la matière, cet exercice a permis au Mali et aux autres participants de tirer de nombreuses leçons pour améliorer l'organisation future des exercices de simulation et mettre à jour leur PNUA respectif.

Par ailleurs, des avancées notoires ont été réalisées sur le plan de la visibilité de la CLCPRO. Ainsi, la CLCPRO est considérée par la FAO/Siège comme un « **Successful Model** » (ou « *Success Story* ») qu'il conviendrait de faire connaître à grande échelle afin de s'en inspirer pour développer d'autres missions de la FAO. Les progrès réalisés par la CLCPRO et les perspectives à venir ont été présentés le 28/02/2012 aux responsables et cadres du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs de la FAO qui ont unanimement félicité le Secrétariat pour ce « *Successful Model* ». Une présentation similaire est prévue le 17 mai 2012 à l'attention des représentants permanents des Pays membres concernés par le Criquet pèlerin et des donateurs auprès de la FAO.

1.5. Perspectives

Si ces acquis sont importants, ils ne sont cependant pas suffisants pour assurer la durabilité du fonctionnement des UNLA et l'opérationnalité de leurs dispositifs d'intervention. Pour ce faire, une Phase II du Programme EMPRES-RO a été planifiée pour une période de 4 ans (2011-2014). Elle vise en particulier à :

- **rendre pleinement opérationnelles les Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) ;**
- **élaborer et mettre en œuvre un plan régional de formation II** basé sur les besoins en la matière des UNLA ;
- **mettre en œuvre le Programme régional de recherche opérationnelle** sur le Criquet pèlerin (2010-2013) ;
- **mettre en œuvre les cahiers des charges environnementales** et promouvoir l'utilisation des biopesticides ;
- **rendre opérationnels les outils de gestion de la lutte antiacridienne**, en particulier les plans de gestion du risque acridien et les plans de communication nationaux et régionaux.

Pour atteindre ces résultats, il est nécessaire de :

- **Poursuivre la dynamique de prise en charge des frais récurrents de la lutte préventive par les Pays de la RO** pour qu'elle soit complète à l'issue de la phase II.
- **Renforcer la Commission régionale**, garante de la pérennité de la stratégie de lutte préventive au niveau de la Région par le maintien des 3 postes professionnels dont elle dispose actuellement.
- **Renforcer la coopération intra-régionale** par le développement de la solidarité régionale et l'appui bilatéral ou à travers la CLCPRO au profit des Pays de la ligne de front.
- **Impliquer sur le long terme les partenaires techniques et financiers** concernés par la sécurité alimentaire afin de développer des mécanismes de financements adéquats et mettre en place un mode de gouvernance entre les Pays concernés et les partenaires au développement des Pays de la RO

1.6 Recherche des financements pour la Phase II

Les nombreuses actions entreprises à ce sujet ont été présentées à la 7^{ème} Réunion du Comité de pilotage du Programme EMPRES-RO en décembre dernier à N'Djaména, au Tchad.

Depuis cette date, les contacts se sont poursuivis avec la BAD qui a demandé le 13/02/2012 au Secrétariat de lui soumettre le 20/02/2012 une proposition de projet en relation avec les changements climatiques, selon un canevas prédéfini, de 15 pages (plus les annexes), en langue anglaise et comprenant une évaluation financière selon le modèle BAD (COSTAB). Ledit projet a été présenté à la date prévue à la BAD qui en a pris note avec satisfaction.

Par ailleurs, le projet de financement de la Phase II élaboré en 2011 par le Secrétariat et soumis en novembre 2011 par la FAO aux bailleurs de fonds potentiels, a été reformulé selon les exigences de la BAD. Il sera incessamment soumis à cette institution comme suite aux échanges très prometteurs entre le Directeur général de la FAO et le Président de la BAD d'une part, et aux requêtes des Pays de la ligne de front envoyées en 2011 à la BAD d'autre part.

Il convient de rappeler que l'USAID a déjà contribué en 2011 au financement de la phase II par l'octroi de 470 000 \$ EU (sur une période de 4 ans) pour notamment financer des activités environnementales.

2. PRINCIPAUX POINTS DEBATTUS LORS DE LA 5^{EME} SESSION DE LA CLCPRO ET LA 5^{EME} REUNION DU COMITE EXECUTIF ET LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS

La 5^{ème} Réunion du Comité exécutif et la 5^{ème} Session de la CLCPRO ont été organisées successivement à Agadir, au Maroc, les 22 et 23 et du 24 au 27 juin 2009. Les thèmes auxquels un intérêt particulier a été accordé sont :

2.1 Déclaration de Bamako

Les recommandations formulées aussi bien par le 5^{ème} Comité exécutif que par la 5^{ème} Session ont porté essentiellement sur la manière de mettre en œuvre les engagements pris lors de la réunion de Bamako par les Ministres et Chefs de délégations des Etats membres de la CLCPRO chargés de la lutte antiacridienne, en particulier :

- Pérenniser les structures nationales à travers l'allocation de budgets conséquents inscrits annuellement dans la loi de finances de chaque Pays et l'affectation du personnel requis : les Pays membres, notamment ceux de la ligne de front, ont dans leur majorité renforcé les capacités humaines de leur UNLA par de nouveaux recrutements ou des mises à disposition de personnels provenant d'autres directions du département de l'agriculture. Les financements nationaux des UNLA ont progressé et le taux de couverture étaient pour l'année 2011 de l'ordre de 60 à 70% en moyenne.
- Préserver les capacités matérielles acquises et spécifiquement dédiées à la lutte contre le Criquet pèlerin : à quelques rares exceptions près, tous les équipements acquis sur les fonds d'urgence de la campagne 2003-2005, le Programme EMPRES-RO ou le projet AELP de la Banque mondiale ont été sauvegardés et entretenus au niveau des UNLA.
- S'acquitter régulièrement de leur contribution respective au fonds fiduciaire de la CLCPRO et mettre en application le nouveau barème des contributions : les lettres adressées par le Ministre de l'Agriculture du Maroc, en tant que Président

de la CLCPRO, à ses collègues des autres Pays membres, les visites effectuées par le Président de la Commission dans certains Pays ainsi que la persévérance du Secrétariat dans la sensibilisation des responsables des UNLA ont eu des résultats concluants. En effet 5 Pays sur 10 ont payé leur contribution au titre de l'année civile 2011 et les autres sont en train de le faire.

- Organiser de façon périodique des réunions des Ministres des Pays membres de la CLCPRO en charge de la lutte antiacridienne : des contacts informels avaient eu lieu à ce sujet entre le Secrétariat et le Directeur général de l'Institut national de la protection des végétaux (INPV) de l'Algérie pour la tenue de cette réunion en 2011. Cependant les événements politiques que la région a connus n'ont pas permis de concrétiser l'organisation de cette réunion.

2.2 Conclusions et recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours du Programme EMPRES en Région occidentale

Les conclusions de la mission d'évaluation à mi-parcours du Programme EMPRES-RO ont largement été débattues aussi bien lors de la 5^{ème} Réunion du Comité exécutif que lors de la 5^{ème} Session. Les recommandations formulées par ces deux réunions sont consignées dans le point "Suivi des recommandations" ci-dessous. Elles ont toutes été suivies d'effet à l'exception d'une seule comme indiqué dans le point précité.

3. TENUE DE LA 6^{EME} REUNION DU COMITE EXECUTIF

La 6^{ème} Réunion du Comité exécutif de la Commission s'est tenue à Ouagadougou, Burkina Faso, du 28 au 30 juin 2010. Les principaux points de son ordre du jour étaient les suivants :

- I. Conclusions de la mission d'évaluation du Plan de formation régional 2007-2009 et préparation du 2^{ème} Plan régional 2011-2014
- II. Mise en œuvre des cahiers des charges environnementales dans la Région occidentale : état des lieux et actions prioritaires
- III. Examen du document de projet de la Phase II du Programme EMPRES en Région occidentale
- IV. Examen des comptes annuels pour 2009-2010
- V. Examen des mesures à prendre pour rendre structurelle l'implication des populations dans la remontée de l'information

Les recommandations formulées lors de cette réunion et leur suivi figurent dans le point "Suivi des recommandations" ci-dessous.

4. EVALUATION DU PLAN DE FORMATION REGIONAL 2007-2009 ET ELABORATION DU PLAN DE FORMATION REGIONAL II

Les conclusions et recommandations de la Mission d'évaluation indépendante du Plan de formation régional 2007-2009 ont été présentées à la 6^{ème} Réunion du Comité exécutif qui fut organisée à Ouagadougou, Burkina Faso, du 28 au 30 juin 2010. D'après cette Mission « le Plan de formation régional a atteint, d'une façon générale, les principaux résultats attendus »

et « les capacités des ressources humaines des unités nationales (UNLA) se voient nettement renforcées grâce à la mise en œuvre de ce Plan ».

L'une des 25 recommandations formulées par la Mission porte sur la nécessité de préparer un 2^{ème} plan de formation régional (PFR II) qui doit se baser sur les résultats de cette mission et les besoins nouveaux en formation des Pays. Le PFR II (2011-2014) a été élaboré et validé par les Pays membres en juin 2011 à Nouakchott en Mauritanie. Suffisamment réaliste du point des activités planifiées et leur échelonnement, ce plan a défini les indicateurs et les responsabilités, identifié les ressources nécessaires et estimé le coût de sa mise en œuvre. Sa mise en application a commencé comme prévu en 2011 et se poursuit actuellement.

5. PRESENTATION DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 5EME SESSION DE LA CLCPRO AUX RESPONSABLES DU DEPARTEMENT AGRICULTURE DE LA FAO A ROME

Le Président de la Commission, M. Said Ghaout, et le Secrétaire exécutif, ont présenté les 21 et 22 octobre 2009 aux responsables du Département agriculture et protection des consommateurs (AG) de la FAO les décisions et recommandations de la 5^{ème} Session de la CLCPRO, tenue à Agadir, Maroc, du 24 au 27 juin 2009. Ils ont rencontré à cet effet M. Traoré, Sous-Directeur-général (AG), et M. Pandey, Directeur AGP.

M. Ghaout leur a remis un document dans lequel il a tout d'abord souligné que la CLCPRO a permis une intégration plus poussée de ses 10 Pays membres et les a incité à tisser des liens de coopération et de solidarité exemplaires. Les efforts de sensibilisation qu'elle a déployés ont fortement contribué à la création de structures nationales de lutte antiacridienne autonomes au niveau des Pays de la ligne de front, gage de la durabilité de la lutte préventive. M. Ghaout a également mis à l'actif de la CLCPRO la tenue à Bamako (Mali) le 27 mars 2009 de la première réunion sur la lutte préventive des Ministres en charge de la lutte antiacridienne des Etats membres de la Commission.

Le Président a ensuite présenté les principales recommandations de la 5^{ème} Session de la CLCPRO et insisté notamment sur 1) l'adoption à l'unanimité du nouveau barème des contributions annuelles au Fonds fiduciaire de la CLCPRO ; 2) l'élaboration et la mise en œuvre au niveau des Pays des Plans de gestion du risque acridien (PGRA) et des Cahiers des charges environnementales (CCE) ; 3) l'adoption des Déclarations d'intentions conjointes entre la CLCPRO et le Centre AGRHYMET d'une part et, la CLCPRO et le Cirad d'autre part ; 4). l'envoi au Directeur général de la FAO, au nom des Etats membres, d'une lettre de reconnaissance à l'endroit du Secrétaire exécutif de la CLCPRO.

MM. Traoré et Pandey se sont félicités du dynamisme que connaît la Région occidentale, du rôle important joué par la Commission et du très bon travail accompli par son Secrétariat. M. Traoré a souligné que « la FAO ressent beaucoup de fierté lorsqu'elle reçoit, comme c'est le cas, des échos favorables du terrain ». Il a aussi indiqué qu' « il faudrait envisager des dispositions pour donner plus de flexibilité à la Commission dans le cadre de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO ».

6. GESTION DES RESURGENCES DU CRIQUET PELERIN

En octobre 2009, une résurgence du Criquet pèlerin a commencé à prendre de l'ampleur en Mauritanie. Le Secrétariat de la CLCPRO, qui suivait de près l'évolution de la situation, a convoqué d'urgence à Nouakchott une réunion *ad hoc* des experts des Pays membres (28/10 au 01/11/2009) en vue d'évaluer la situation acridienne et prendre les mesures complémentaires aux efforts déployés par la Mauritanie pour faire face à cette situation. Après une visite sur le terrain, organisée par le CNLA de la Mauritanie, les experts ont adopté un Plan d'action à caractère régional qui prévoyait un appui financier de la CLCPRO de 100 000 \$ E.-U. et un appui humain. En outre, tous les Pays de la région ont exprimé leur disponibilité à apporter l'appui que la Mauritanie demanderait. Immédiatement après cette réunion, 50 000 \$ E.-U. ont été mis à la disposition du CNLA et 5 prospecteurs expérimentés en provenance d'autres Pays membres ont rejoint Nouakchott le 17 novembre et ont été intégrés dans les équipes mauritaniennes.

Réconforté par cette solidarité régionale et par l'important appui mis à sa disposition par son Gouvernement, le CNLA a maîtrisé la situation avant la fin du mois de décembre 2009.

La Mauritanie a également maîtrisé une autre résurgence très importante en 2010 (octobre) – 2011 (mai), en utilisant ses propres ressources et sans demander l'appui de la CLCPRO ou d'autres partenaires.

De leur côté, le Niger et le Maroc ont maîtrisé un début de résurgence en 2009 et en 2011 respectivement.

7. COOPERATION AVEC LES PARTENAIRES

Avec la Région centrale :

- Participation mutuelle et régulière de représentants de l'une des deux Commissions (CLCPRO et CRC) aux réunions des chargés de l'information organisées par l'autre et vice-et versa.
- Participation mutuelle à certaines formations régionales.
- Participation mutuelle et régulière aux réunions statutaires de chaque Commission.
- Echanges d'experts.
- Organisation de formations spécifiques par le CNLAA du Maroc et le CNLA de Mauritanie au profit de cadres et techniciens de la CRC.
- Traduction en anglais du CCE et des Protocoles d'Opérations standardisés afin de permettre à la CRC et à ses Pays membres de bénéficier du travail accompli par la CLCPRO.
- L'"*Encyclopedic Glossary of scientific terms and techniques used in Acridology*", élaboré par la CRC, a été traduit en français par la CLCPRO pour en faire bénéficier ses Pays membres.

Avec Agrhymet

- Participation d'Agrhymet à certaines réunions du Comité de pilotage du Programme EMPRES-RO.

- Formation par Agrhymet d'un cadre du CNLA du Niger sur financement de la CLCPRO/EMPRES-RO.
- Etude des perspectives de former d'autres cadres de la CLCPRO au cours des années prochaines.

Avec le Cirad

- Coopération intense dans les domaines de la recherche et de la formation de haut niveau.
- Coopération pour le développement du SVDN et, prochainement, sa traduction en anglais pour en faire bénéficier la Libye et la CRC.
- Participation du Cirad à toutes les réunions statutaires de la CLCPRO et du Programme EMPRES-RO.

Avec la Banque mondiale (BM)

- Participation du Secrétariat de la CLCPRO, sur invitation de la BM, à l'atelier de partage des rapports d'achèvement et expériences du Projet africain de lutte d'urgence contre le Criquet pèlerin (AELP - *Africa Emergency Locust Project*) de la BM, tenu du 28 au 30 mars 2011 à Dakar au Sénégal. Au cours de cet atelier le Secrétariat a présenté le bilan de la phase I du programme EMPRES-RO et le projet du document de la phase II soumis aux donateurs pour financement.
- Relecture par le Secrétariat de la CLCPRO, sur demande de la BM, du rapport d'achèvement de ce projet.

8. AUTRES ACTIVITES

Le Secrétariat de la CLCPRO, qui coordonne également les activités du Programme EMPRES-RO, a mené de nombreuses autres activités liées dans les rapports des réunions spécifiques.

9. MISSIONS DU SECRETARIAT EN 2009, 2010, 2011 ET DEBUT 2012

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	%	
2009	(Voir doc. travail 5ème Session (24-27 juin 2009))													50%
2010													52%	
2011													48%	

Annexe 3. Suivi des recommandations de la 5^{ème} Session de la CLCPRO et de la 6^{ème} Réunion du Comité exécutif

5^{ème} Session (Agadir, Maroc, 24-27/06/2009)

Les délégués (recommandent) :

Recommandations (5 ^{ème} Session)	Suivi
Rapport de la 5^{ème} Réunion du Comité exécutif	
<u>R1.</u> Adoptent à l'unanimité le nouveau barème des contributions annuelles dont le montant total est de 639 000 \$ EU. Ce barème sera applicable à compter de l'année 2011.	➤ Barème effectivement appliqué à compter du 1^{er} janvier 2011.
<u>R2.</u> Adoptent le rapport de la 5 ^{ème} Réunion du Comité exécutif avec les recommandations y afférentes.	➤ Suivi recommandations Comité exécutif ci-dessous.
Activités dans le cadre du Programme EMPRES-RO	
<u>R3.</u> Au Sénégal de mettre en place au sein de sa Direction de la Protection des Végétaux une cellule chargée de la lutte contre le Criquet pèlerin.	➤ Cette cellule a été mise en place en 2010.
Situation acridienne	
<u>R4.</u> Que le dispositif de surveillance/lutte soit renforcé en Région occidentale, en raison du potentiel acridien qui prévaut dans la zone hiverno-printanière de l'aire d'habitat du Criquet pèlerin de la même Région et de l'arrivée éventuelle d'essaims allochtones de la Région centrale.	➤ Les dispositions requises ont été prises par les Pays de la ligne de front notamment la Mauritanie.
Mission d'évaluation à mi-parcours du Programme EMPRES-RO	
<u>R5.</u> Aux quatre Pays bénéficiaires du projet BAD de faire parvenir à la FAO une demande de prorogation du projet jusqu'à fin 2011 pour transmission à la BAD.	➤ Requêtes envoyées par les Pays et projet prorogé par la BAD jusqu'au 31 décembre 2011.
<u>R6.</u> Au Niger de nommer dans les plus brefs délais le personnel de son Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA) pour le rendre opérationnel.	➤ La majorité du personnel nécessaire a été nommée.
<u>R7.</u> Que le manuel de mise en œuvre du Cahier des Charges Environnementales (CCE) soit utilisé pour préparer les plans annuels de gestion environnementale de tous les Pays membres de la CLCPRO.	➤ Utilisé dans les Pays ayant déjà validé leur CCEN (les quatre Pays de la ligne de front et le Sénégal).

Recommandations (5 ^{ème} Session)	Suivi
<p><u>R8.</u> Au Secrétariat de finaliser le manuel des procédures pour l'équipe QUEST avant la fin du mois de juin 2009.</p>	<p>➤ Le manuel de procédures pour l'équipe QUEST est utilisé depuis 2009 dans l'exécution des formations régionales et nationales.</p>
<p><u>R9.</u> Qu'un montant soit inscrit dans le budget 2010-2011 de la CLCPRO pour promouvoir l'utilisation du biopesticide Green Muscle® sur les acridiens.</p>	<p>➤ Un montant n'a pas été inscrit au budget du biennium 2010-2011 dans la mesure où des fonds étaient disponibles dans le cadre du programme EMPRES-RO. Ce qui a permis de financer du Green Muscle® pour la Mauritanie en 2011 en vue de réaliser un essai sur l'efficacité du GM® dans les traitements en barrières.</p>
<p><u>R10.</u> Aux Pays d'élaborer avec l'appui de la CLCPRO un plan national de gestion du risque acridien intégrant deux volets : la prévention et la gestion de la crise.</p>	<p>➤ A la fin de l'année 2011, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal avaient finalisé leur plan national de gestion du risque acridien (avec deux volets pour les Pays de la ligne de front que sont le Mali et la Mauritanie.) Pour chacun des autres Pays (à l'exception de la Libye), un appui a été réalisé par la CLCPRO pour élaborer leur plan national.</p>
<p><u>R11.</u> Aux Pays d'intégrer les journées de sensibilisation sur la lutte antiacridienne dans les plans annuels d'action des UNLA et organiser des journées « portes ouvertes ».</p>	<p>➤ Réalisée par le Niger, le Mali et la Mauritanie.</p>
<p><u>R12.</u> Approuvent l'analyse des 22 recommandations de la Mission d'évaluation et la manière de les mettre en application, proposées par le Secrétariat.</p>	<p>➤ Suivi de ces recommandations assuré par le Secrétariat.</p>
<p><u>R13.</u> La mise en œuvre de la recommandation du DLCC relative à l'organisation d'une réunion entre les professionnels concernés du siège de la FAO et du terrain pour clarifier la terminologie relative à la lutte préventive y compris celle des termes de « résurgence », « recrudescence » et « invasion ».</p>	<p>➤ Une réunion a eu lieu le 20 octobre 2009 à Rome mais elle n'a pas abordé la clarification de la terminologie.</p>
Déclaration de Bamako	
<p><u>R14.</u> Aux Pays (responsables des UNLA) d'assurer le suivi des engagements de la "Déclaration de Bamako" en collaboration avec les représentations de la FAO.</p>	<p>➤ Plusieurs engagements des Pays ont été suivi d'effets (sauvegarde des équipements, prise en charge progressive des frais récurrents, adoption d'un nouveau barème des contributions, ...).</p>

Recommandations (5 ^{ème} Session)	Suivi
<p><u>R15.</u> Au Secrétariat de la CLCPRO de poursuivre les actions de sensibilisation des gouvernements des Pays membres pour la mise en œuvre de ces engagements.</p>	<p>➤ Les fonctionnaires du Secrétariat saisissent toutes les missions qu'ils effectuent dans les Pays pour rencontrer les hauts responsables en charge de la LAA pour leur rappeler les engagements qu'ils ont pris lors de la réunion ministérielle de Bamako.</p>
<p><u>R16.</u> Aux Pays d'utiliser un système de codification et d'identification des équipements dans le cadre du système de veille des dispositifs de surveillance/lutte en cours de finalisation. L'utilisation de ces équipements dans le cadre des prospections conjointes peut être un moyen de les sauvegarder.</p>	<p>➤ Le Secrétariat n'a pas reçu d'informations des Pays à ce sujet.</p>
<p><u>R17.</u> Aux Pays d'organiser des réunions des ministres tous les deux ans, la prochaine devant être programmée autour du thème relatif au financement de la phase II du Programme EMPRES-RO.</p>	<p>➤ Des contacts informels ont été entrepris en 2010 avec l'Algérie, mais le contexte politique que la région a connu en 2011 n'a pas permis de poursuivre les discussions dans ce sens.</p>
<p><u>R18.</u> Au Secrétariat d'inviter à la réunion de planification de la phase II du Programme EMPRES-RO les partenaires suivants : BAD, BID, USAID, France, Italie, Pays-Bas, Union Européenne, BADEA, OADA, Banque Mondiale, Union Africaine, UEMOA, CEDEAO, Canada, Japon, GTZ, Suisse et autres bailleurs potentiels.</p>	<p>➤ Tous ces bailleurs de fonds ont été invités officiellement pour participer à l'atelier de planification de la Phase II du Programme EMPRES-RO (mars 2010 à Dakar).</p>
<p><u>R19.</u> Au Secrétariat de proposer à la 5^{ème} Session de la Commission une estimation financière destinée au renforcement du Secrétariat par des experts nationaux en vue de l'inclure dans le biennium 2010-2011.</p>	<p>➤ D'après une estimation faite par le Secrétariat, le financement d'un expert national coûter environ 25 000 \$ E-U par an.</p>
<p><u>R20.</u> Aux Pays (responsables des UNLA) de veiller à inscrire de façon régulière la question relative au Criquet pèlerin dans l'ordre du jour des commissions mixtes. Ils sont invités à se concerter préalablement avec le Secrétariat afin d'identifier les points pertinents à soulever lors de ces commissions mixtes.</p>	<p>➤ Certains Pays ont inscrit la question relative au Criquet pèlerin dans l'agenda des commissions mixtes. Les autres Pays membres sont invités à le faire.</p>
<p><u>R21.</u> Aux Pays d'entreprendre régulièrement des contacts avec les bailleurs de fonds au niveau national tout en associant les représentations de la FAO.</p>	<p>➤ Pas d'informations à ce sujet au niveau du Secrétariat. La 6^{ème} Session sera l'occasion pour les Pays de préciser ce qui a été fait à ce sujet.</p>

Recommandations (5 ^{ème} Session)	Suivi
<u>R22.</u> Au Secrétariat de la CLCPRO d'organiser (en 2010 ou début 2011) au niveau régional une réunion avec l'ensemble des partenaires potentiels.	➤ La 40^{ème} Session du DLCC, initialement prévue au début de l'année 2011, devait constituer une 1^{ère} occasion pour réunir les partenaires potentiels.
<u>R23.</u> Aux Pays de poursuivre les démarches entreprises pour la création d'un fonds d'urgence national spécifique au Criquet pèlerin.	➤ A l'exception du Niger qui a créé un "fonds fléché" au sein du fonds des donateurs d'appui aux crises alimentaires, et le Maroc qui dispose d'un fonds d'urgence, il n'y a pas eu de progrès dans les autres Pays.
<u>R24.</u> Au Secrétariat de faire parvenir aux Pays les Termes de référence de l'étude sur le fonds d'urgence international afin de l'aider à identifier de nouveaux bureaux d'étude.	➤ Au cours de l'année 2010, la CLCPRO a pu identifier une consultante pour le volet « Gouvernance financière » de l'étude institutionnelle. Cette recommandation est alors devenue sans objet.
<u>R25.</u> La date de la prochaine Réunion des Ministres soit fixée en 2011 et que le Secrétariat exécutif entreprenne les démarches nécessaires pour identifier un Pays prêt à accueillir cette Réunion.	➤ Voir R17.
Formation	
<u>R26.</u> Au Secrétariat d'entreprendre l'évaluation de l'impact du plan de formation régional 2007-2009.	➤ Un consultant spécialisé a été engagé et l'évaluation a été faite à la fin de l'année 2009. Ses conclusions étaient globalement très positives.
<u>R27.</u> Aux Pays de tenir compte de l'âge des candidats à former afin d'assurer la durabilité de la lutte antiacridienne.	➤ Le Secrétariat a fait de ce critère un paramètre de sélection, mais les candidats proposés par certains Pays n'y répondaient pas, probablement faute de suffisamment de personnels techniques.
<u>R28.</u> Au Secrétariat et aux Pays d'élaborer un plan de formation régional 2010-2012.	➤ Le Plan de formation régional II (2011-2014) a été élaboré en juin 2011.
<u>R29.</u> La nécessité de former d'autres prospecteurs pour assurer le renouvellement des générations et, à ce titre, examiner avec AGRHYMET la faisabilité de réaliser les formations au niveau de cette institution.	➤ Les contacts pris avec le Centre Agrhyet pour qu'il puisse assurer cette formation n'ont pas été concluants car ce Centre doit créer cette formation nouvelle (d'où un coût élevé). De plus, il ne dispose pas de formateurs compétents en la matière.
<u>R30.</u> De poursuivre les échanges entre les Pays et avec la Région centrale.	➤ Echanges maintenus de façon régulière.

Recommandations (5 ^{ème} Session)	Suivi
Recherche	
<p><u>R31.</u> Invitent les Pays à présenter des projets de recherche et mandatent le Comité exécutif pour délibérer sur l'attribution des contributions de la CLCPRO auxdits projets de recherche (25 000 \$ E.-U. par projet).</p>	<p>➤ Un projet de recherche intitulé "L'impact de la diversité floristique sur le Criquet pèlerin dans l'environnement libyen" présenté par la Libye lors de la 6^{ème} Réunion du Comité exécutif (juin 2010) qui a accepté de le financer à hauteur de 16 245 \$ E.-U.</p>
Environnement	
<p><u>R32.</u> Valident le Cahier des Charges Environnementales (CCE) régional.</p>	<p>➤ Non applicable.</p>
<p><u>R33.</u> Que les Pays d'Afrique du Nord-Ouest élaborent leur Cahier des Charges Environnementales (CCE).</p>	<p>➤ L'Algérie et le Maroc ont validé leur CCE national en 2011.</p>
<p><u>R34.</u> Invitent la FAO à accélérer la mise en œuvre de la phase I du Programme Africain relatif aux Stocks de Pesticides obsolètes (African Stockpiles Programme - ASP) et d'activer la mise en place de la phase II dudit Programme.</p>	<p>➤ Un nouveau projet intitulé « Disposal of obsolete pesticides including POPs and strengthening pesticide management in the Permanent Interstate Committee for Drought Control in the Sahel (CILSS) member states » financé par le Fonds pour l'environnement mondial (GEF) vient d'être approuvé et sera mis en œuvre dans les Pays de la CLCPRO membres du CILSS à partir de 2012.</p>
Déclarations d'intentions conjointes CLCPRO-AGRHYMET et CLCPRO-Cirad	
<p><u>R35.</u> Adoptent les deux projets de Déclaration d'intentions conjointes entre la CLCPRO et le Centre AGRHYMET d'une part et, la CLCPRO et le Cirad d'autre part.</p>	<p>➤ Ces déclarations d'intentions sont mises en application depuis leur adoption lors de la 5^{ème} Session de la CLCPRO.</p>
Comptes annuels 2007, 2008 et 2009 et programme de travail et budget 2010-2011	
<p><u>R36.</u> Approuvent les comptes annuels de 2007, 2008 et 2009 (au 31 mai 2009).</p>	<p>➤ Non applicable.</p>
<p><u>R37.</u> Approuvent les programmes de travail et de budget pour le biennium 2010-2011, après y avoir apporté quelques modifications.</p>	<p>➤ Non applicable.</p>
<p><u>R38.</u> Remercient les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et invitent instamment les autres Pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leur contribution annuelle.</p>	<p>➤ Le Secrétariat contacte régulièrement la FAO/Siège pour connaître la situation des contributions et rappelle régulièrement aux Pays la situation de leurs arriérés.</p>

Recommandations (5 ^{ème} Session)	Suivi
<p><u>R39.</u> Au Président et au Secrétaire exécutif de la Commission d'effectuer des missions de sensibilisation dans les Etats membres qui ont accumulé d'importants arriérés et/ou qui ne versent pas régulièrement leur contribution annuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Président et le Secrétaire exécutif ont discuté ce sujet avec le Ministre de l'Agriculture du Burkina Faso qui leur a promis de faire le nécessaire. Une partie des arriérés a effectivement été réglée par ce Pays, mais des efforts restent à faire. ➤ Ils ont également rencontré le Secrétaire général du Ministère du développement rural de la Mauritanie.
Stratégie régionale de communication	
<p><u>R40.</u> Que le Secrétariat examine les conclusions de l'étude sur la stratégie de communication pour rendre leur application conforme aux procédures de la FAO en terme de communication.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Malgré les investigations auprès de la FAO du consultant recruté par le Secrétariat, la question relative à la mise en conformité des procédures ne reçoit pas une réponse claire. Cette analyse ouvre plutôt deux chantiers de travail : l'un relatif au degré d'autonomie de la CLCPRO (en lien avec l'étude institutionnelle en cours) et l'autre en rapport avec les procédures en terme de communication que doit développer la FAO.
<p><u>R41.</u> Que le Secrétariat propose les actions prioritaires à retenir pour mettre en œuvre la stratégie de communication proposée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les actions prioritaires ont été intégrées dans le document de projet de la Phase II du Programme EMPRES-RO. Ces actions prioritaires sont incluses dans le projet de Plan de communication de la CLCPRO qui seront présentées aux délégués de la 6^{ème} Session de la CLCPRO.
<p><u>R42.</u> De prévoir un budget pour le financement de ces actions en distinguant l'investissement à financer sur projet et le fonctionnement qui pourrait être pris en charge durablement par la CLCPRO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les actions prioritaires retenues dans le document de projet de la Phase II du Programme EMPRES-RO ont été budgétées en distinguant l'investissement à financer sur projet du fonctionnement à financer par la CLCPRO. Ces budgets seront présentés aux délégués de la 6^{ème} Session de la CLCPRO (voir annexe 1).
Audioconférences	
<p><u>R43.</u> Approuvent la recommandation du Comité exécutif sur l'organisation régulière et au besoin, d'audioconférences par le Secrétariat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des conférences par Skype ont été réalisées à plusieurs reprises entre le Secrétariat et des responsables des UNLA.
Utilisation du Green Muscle®	
<p><u>R44.</u> Encouragent l'Algérie et les autres Pays de la Région occidentale à utiliser à grande échelle le Green Muscle® aussi sur d'autres acridiens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un essai GM® sur le Criquet pèlerin a été réalisé en 2011 en Algérie et les résultats ont été présentés par le chargé de liaison du programme EMPRES-RO de l'Algérie à la 10^{ème} réunion des chargés de liaison.

Recommandations (5 ^{ème} Session)	Suivi
Organisation Session et Comité exécutif	
R45. Les délégués approuvent la recommandation du Comité exécutif relative au principe de tenir conjointement la Session de la Commission et la Réunion du Comité exécutif qui la précède statutairement.	➤ La 6^{ème} Session et la 7^{ème} Réunion du Comité exécutif sont tenues conjointement à Tunis.
Témoignage envers le Secrétaire exécutif de la CLCPRO	
R46. Au Maroc, qui assure la Présidence de la Commission, d'adresser au Directeur général de la FAO une lettre de reconnaissance à l'endroit du Secrétaire exécutif de la CLCPRO.	➤ Lettre de reconnaissance à l'endroit du Secrétaire exécutif de la CLCPRO adressée par le Ministre de l'Agriculture du Maroc au Directeur général de la FAO en octobre 2009.
Adoption du rapport et clôture de la Session	
R47. Adoptent à l'unanimité le rapport de la 5 ^{ème} Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale.	➤ Recommandations mises en application.

6^{ème} Réunion (Ouagadougou, Burkina Faso, 28-30/06/2010)

Les participants (recommandent) :

Recommandations (6 ^{ème} Comité exécutif)	Suivi
Conclusions de la mission d'évaluation du Plan de formation régional	
R1. D'intégrer dans les formations nationales des formateurs venant d'autres Pays afin de renforcer ces formations et stimuler les échanges d'expériences.	➤ Non réalisée en ces termes, toutefois des formations nationales en 2010 et 2011 ont été accompagnées par des experts formateurs de la région.
R2. De prendre en considération lors de l'élaboration du Plan régional de formation II (2011-2013) les recommandations de la Mission d'évaluation du Plan régional de formation I et les points soulevés par la 6 ^{ème} réunion du Comité exécutif.	➤ Recommandation appliquée lors de la préparation et de l'élaboration du Plan de formation régional II en juin 2011.
Mise en œuvre des cahiers des charges environnementales	
R3. Au Secrétariat de la CLCPRO d'activer les démarches en cours pour assurer la traduction en anglais du CCE et des protocoles d'opération standards.	➤ Le CCE standard et les protocoles d'opération standards ont été traduits en anglais 2011.
R4. Au Secrétariat de la CLCPRO de prévoir en 2012 ou 2013 un audit externe en vue d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre environnemental au niveau de la Région occidentale.	➤ Audit prévu en 2013.

Recommandations (6 ^{ème} Comité exécutif)	Suivi
Examen du document de projet de la Phase II	
<p><u>R5.</u> Aux Etats membres de la CLCPRO, à la FAO et à la CLCPRO de rechercher le meilleur moyen d'approcher la BAD au plus haut niveau afin de la sensibiliser à poursuivre son soutien à la lutte préventive en Région occidentale.</p>	<p>➤ Le Secrétariat a préparé une lettre que le DG de la FAO a envoyé le 11/06/2011. Réponse positive du Président de la BAD le 12/07/2011. Seconde lettre du DG de la FAO le 18/08/2011 pour remercier la BAD et proposer une approche pour la soumission d'un projet Phase II.</p>
<p><u>R6.</u> Aux Etats membres de la CLCPRO de mettre en application les décisions et recommandations de la Réunion des Ministres.</p>	<p>➤ Plusieurs engagements des Pays ont été suivi d'effets (sauvegarde des équipements, prise en charge progressive des frais récurrents, adoption d'un nouveau barème des contributions, ...).</p>
Examen des comptes annuels pour 2009-2010	
<p><u>R7.</u> Invitent les responsables des UNLA à sensibiliser dès à présent leur ministère des finances afin que les montants du nouveau barème des contributions soient inscrits dans la loi de finance de 2011 des Etats membres.</p>	<p>➤ La plupart des responsables des UNLA ont sensibilisé les ministères des finances de leurs Pays respectifs et le résultat est plutôt probant car 5 Pays ont payé leur contribution annuelle au titre de l'année 2011.</p>
<p><u>R8.</u> Invitent la FAO à insérer dans la lettre que le Directeur général adresse en début de chaque année aux Etats membres un paragraphe rappelant l'engagement pris par les Ministres de ces Etats lors de la Réunion qu'ils ont tenue à Bamako le 27 mars 2009 sur la durabilité de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin.</p>	<p>➤ Un paragraphe spécifique a été inséré dans la lettre qu'a adressée en 2010 et 2011 le DG de la FAO.</p>
<p><u>R9.</u> Invitent le Président actuel de la CLCPRO (Maroc) à adresser au cours du second semestre 2010 une lettre aux Etats membres leur rappelant le nouveau barème des contributions et la nécessité de régulariser leurs arriérés et leurs contributions annuelles.</p>	<p>➤ Lettre envoyée le 07/07/2011 par le Ministre de l'Agriculture du Maroc à ses homologues des autres Pays membres. L'envoi de cette lettre a porté ses fruits (exemple du Sénégal).</p>
Examen des mesures à prendre pour rendre structurelle l'implication des populations dans la remontée de l'information	
<p><u>R10.</u> De recruter un consultant ayant une bonne expérience dans le domaine afin d'élaborer une « feuille de route » qui peut aider les Pays à rendre structurelle l'implication des populations locales.</p>	<p>➤ Non réalisée à cause des contraintes de sécurité actuelles dans la région.</p>
Projet de recherche proposé par la Libye	
<p><u>R11.</u> D'attribuer à la Libye le financement demandé pour l'exécution du projet de recherche proposé.</p>	<p>➤ Le financement est disponible sur le Fonds de la Commission mais aucune requête de la Libye n'a encore été reçue.</p>

Annexe 4. Situation du Criquet pèlerin en Région occidentale (et dans les autres régions) de juillet 2009 à février 2012

Situation acridienne en 2009

La situation acridienne en Région occidentale a été marquée au cours de l'année 2009 par le développement d'une résurgence majeure du Criquet pèlerin en Mauritanie et des reproductions à petites échelles en Algérie, au Niger et au Maroc. Des groupes d'ailés et de larves en phase *transiens* ont été observées et traitées dans le Tamesna nigérien. En Algérie et au Maroc, une reproduction printanière a eu lieu dans ces deux Pays, ce qui a nécessité des traitements de 2 920 ha en Algérie (nord ouest de Tamanrasset et au sud d'Adrar) et 1 857 ha au Maroc dans les zones de Guelmime, Tata, Errachidia et Bouarfa.

Au niveau de la Mauritanie, Le dispositif d'intervention est monté en puissance rapidement de 6 équipes en août à 17 en septembre et 22 en novembre. Il a permis de traiter au 15 décembre 2009 près de 14 000 ha en 300 opérations de traitement terrestre. Des mesures importantes et rapides ont été prises aux niveaux national, régional et international. Le Gouvernement a vite réagi à l'évolution de la situation en réactivant le Poste de commandement central et en créant un Comité interministériel. Au niveau régional, la CLCPRO a convoqué une réunion *ad hoc* des experts pour évaluer *in situ*, avec les mauritaniens, la situation acridienne et proposer des mesures concertées pour soutenir les actions menées par le Pays en vue de maîtriser la résurgence. Au terme de cette réunion, un Plan d'action à dimension régionale a été élaboré. La CLCPRO a contribué immédiatement avec 50 000 \$ E.-U. au fonctionnement du dispositif auxquels il faudrait ajouter 40 000 \$ E.-U. pour l'organisation de la réunion *ad hoc* des experts. Les Pays de la RO ont exprimé leur disponibilité à apporter leur appui à la Mauritanie. La Libye a apporté une contribution financière de 300 000 \$ E.-U.

Au total 41 équipes de prospection ont été déployées par les Pays de la région pour assurer la surveillance et la lutte en 2009.

Situation acridienne en 2010

La situation acridienne a évolué d'une situation calme (janvier-septembre 2010) à un début de résurgence marquée par un regroupement des populations acridiennes en octobre au Niger, et en novembre-décembre au Mali et en Mauritanie. Cette activité importante du Criquet pèlerin est due à: i) la bonne pluviométrie enregistrée dans la bande sahélienne, en particulier en Mauritanie où de fortes pluies tardives ont été également enregistrées au Centre et au Centre-ouest (Inchiri et Adrar) et ii) une dynamique de développement saisonnier des foyers de grégarisation de la reproduction estivale, accentuée par le retour d'effectifs non négligeables de criquets issus des petites reproductions hiverno-printanières observées en avril-juillet en Algérie et au Maroc.

Pour suivre cette situation, les Pays membres de la CLCPRO ont mobilisé un nombre important d'équipes (34) et impliqué plus fortement les populations locales.

Situation acridienne en 2011

La résurgence du Criquet pèlerin qui s'est déclenchée en novembre 2010 en Mauritanie et s'est poursuivie dans le centre et le nord-ouest mauritanien de janvier à mai 2011. Ainsi Le dispositif de prospection et de lutte mobilisé par le CNLA de Mauritanie a permis de maîtriser cette résurgence et les opérations de traitement engagées depuis novembre 2010 ont totalisé fin mai 2011 63 000 ha avec plus de 1 000 interventions de traitements.

Au Maroc, le dispositif de prospection mobilisé de janvier à août 2011 dans l'Adrar Settouf, Tichla et Bir Guendouz ainsi qu'au sud des montagnes de l'Atlas et au sud de l'Oriental ont permis de traiter des larves et ailés solitaro-transiens sur une superficie totale de 7 039 ha.

En Algérie, des reproductions hiverno-printanière ont eu lieu également au Sud du Pays et ont permis de traiter 1 300 ha au niveau des périmètres irrigués d'Adrar et de Béchar.

La campagne estivale 2011 (août-décembre 2011) a été marquée par une mauvaise pluviométrie et par conséquent la situation est demeurée calme. Seules des populations solitaro-transiens ont été localisées et traitées (1 200 ha) par les équipes de prospection/lutte du Mali dans la région de Kidal.

Situation acridienne janvier-février-mars en 2012

Une résurgence s'est développée début février 2012 dans le sud-ouest de la Libye. Certains ailés se sont déplacés dans les régions adjacentes du sud-est de l'Algérie où des infestations locales étaient déjà présentes. Des opérations de prospections et de traitements sont en cours dans ces zones, malgré les conditions d'insécurité qui y prévalent. Au 07 mars, les opérations de traitement ont totalisé en Libye 2 840 ha sur 4 785 ha infestés. Les conditions très favorables dans ces zones permettront le développement d'une deuxième génération du Criquet pèlerin en mars-avril 2012.

Une présentation détaillée de l'évolution de la situation acridienne en Libye, les mesures prises et les perspectives de son évolution sera présentée par le délégué de la Libye.

Evolution de la situation acridienne dans les Régions centrale et orientale en 2012

La situation acridienne au cours de 2012 est calme dans les régions centrale et orientale de l'aire de distribution du Criquet pèlerin et aucune évolution significative de la situation acridienne n'est prévisible au cours des mois à venir.

Annexe 5. Plan d'action (hypothèse 2) en Libye pour maîtriser la résurgence de début 2012

N°	Items	Prix unitaire en \$	Nombre disponibles	Nombre nécessaires	Coût total en \$ (Financement Libye)	Coût total en \$ (Financement extérieur)	Remarques
1	Location véhicules 4 x 4 pour les prospections	120/jour		18		129 000	Pour être utilisés par 10 équipes de prospection durant 2 mois
2	Véhicules 4 x 4 pour les traitements	36 000	6	22	684 000	108 000	Pour être utilisés pour les traitements (dont 3 véhicules sur financement extérieur)
3	Pulvérisateurs ULV portés sur véhicule	8 000	16	12	128 000	96 000	A installer sur véhicule
4	Huile et gasoil				45 000		
5	Matériel de camping	500	Pour 40 personnes	Pour 100 personnes	20 000	50 000	Lits de camp, sacs de couchage, couvertures...
6	Tentes	3 000	10	20	30 000	60 000	A distribuer aux équipes de prospection et de lutte
7	Salaires		Pour 120 personnes		270 000		
8	Matériel de prospection et de lutte					45 000	GPS, matériel météo, loupes binoculaires, psychromètre, pompes manuelles
9	Pièces détachées, pneus, batteries					50 000	
10	Per diem		Pour 120 personnes			172 000	
11	Formation					50 000	
12	Sensibilisation					30 000	
13	Appui technique					40 000	
Montant total					1 177 000	830 000	

Annexe 6. Mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin

Contexte de l'étude institutionnelle

Pour rappel cette étude vise à :

- Volet 1 : améliorer les rôles et responsabilités des Commissions de lutte contre le Criquet pèlerin créées en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO et ;
- Volet 2 : préparer un cadre global de gouvernance et de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin.

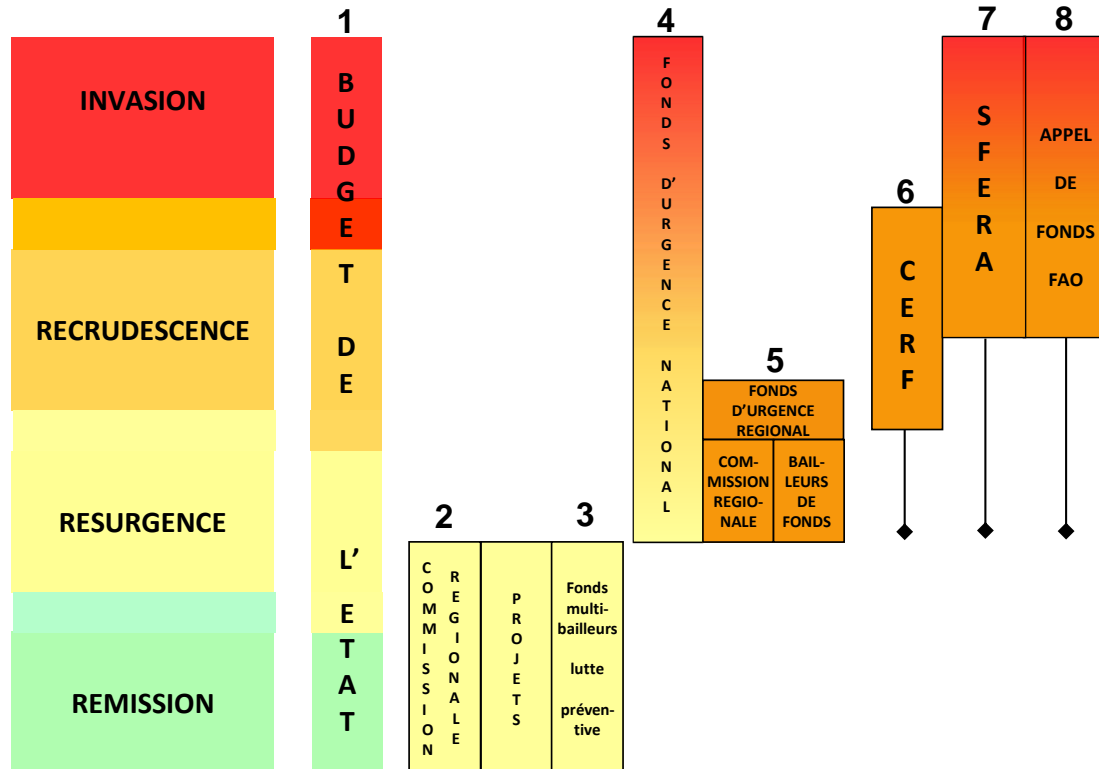
Au cours de la 6^{ème} Session de la CLCPRO, seul le volet 2 sera discuté. En effet, en ce qui concerne le premier volet et suite à un « atelier⁶ de consultation sur les Commissions créées sous l'égide de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO », organisé au Siège de la FAO le 30 janvier 2012, le Bureau juridique de la FAO adressera un questionnaire aux Pays membres afin qu'ils expriment leurs avis et suggestions sur les rôles et responsabilités de leurs Commissions. Par ailleurs, une rencontre *ad hoc* s'est tenue le 2 février 2012 entre le Secrétariat de la CLCPRO et la responsable du Programme EMPRES/Protection des Plantes d'une part et le Bureau juridique de la FAO d'autre part, pour coordonner les activités que mène la CLCPRO dans le cadre de l'étude institutionnelle précitée et les démarches engagées par le Bureau juridique pour l'amélioration du fonctionnement des Commissions. Dans l'attente des résultats du questionnaire précité et dans un souci de cohérence, les résultats obtenus par l'étude institutionnelle engagée par la CLCPRO pour le volet juridique ne peuvent être présentés avant la 40^{ème} Session du Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC) prévue en juin 2012.

Mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin

En ce qui concerne le volet 2 de l'étude institutionnelle, la consultante propose un système de financement aligné sur la dynamique d'évolution du Criquet pèlerin selon un processus progressif de déclenchement des alertes et de mobilisation des ressources si la situation acridienne s'aggrave. Il est conçu pour qu'il n'y ait pas d'interruption des financements, précise leurs conditions d'utilisation et clarifie les niveaux de responsabilité et leur prise en charge par chacun des acteurs. Sur la figure ci-dessous, l'articulation des huit instruments de financement proposés est présentée.

⁶ Etaient conviés à cet atelier tous les Secrétaires des quinze commissions de la FAO créés sous l'égide de l'article XIV.

Lutte contre le Criquet pèlerin : système de financement par période



Le symbole ▼ signale la phase de mise en alerte de l'instrument financier suivant en cas d'aggravation prévisible de la situation

Le Secrétariat a proposé aux délégués d'étudier de façon détaillée au cours de la Session certains de ces instruments financiers (notamment ceux numérotés de 1 à 5). Chaque instrument qui serait à mettre en place ou à améliorer se caractérise, dans les propositions de la consultante, par une série de critères : objectifs, conditions d'éligibilité, déclenchement, montant, modalités de financement, gestion et suivi et contrôle. Pour chacun de ces critères, des propositions, avec parfois pour chacune différentes options possibles avec leurs avantages et inconvénients, sont faites par la consultante.

Un document résumé leur a été distribué à cet effet en séance.

Annexe 7. Stratégie régionale de communication et plan de communication correspondant

Stratégie de communication de la CLCPRO

Lors de la 5^{ème} Session de la CLCPRO tenue en juin 2009 à Agadir, le Secrétariat a présenté les principales conclusions de l'étude finalisée en avril 2009 et relative à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan régional de communication. A l'issue de cette présentation et des discussions qui s'en sont suivies, les délégués avaient recommandé au Secrétariat de (i) Examiner les conclusions de l'étude pour rendre leur application **conforme aux procédures de la FAO** en termes de communication ; (ii) Proposer les **actions prioritaires** à retenir pour mettre en œuvre la stratégie de communication proposée et (iii) Prévoir un **budget** pour le financement de ces actions en distinguant l'investissement à financer sur projet et le fonctionnement qui pourrait être pris en charge durablement par la CLCPRO.

A partir des éléments proposés par le consultant dans l'étude réalisée en 2009 pour la stratégie régionale de communication et dans l'objectif de mettre en avant la lutte préventive, le Secrétariat a soumis à l'approbation des délégués la stratégie de communication proposée ci-dessous, qu'ils ont approuvée.

Encadré : Stratégie de communication de la CLCPRO

Objectif général

La stratégie régionale de communication de la CLCPRO pour la lutte antiacridienne s'intègre et vient en appui à ses missions et activités permanentes et vise à asseoir la visibilité de l'action régionale et internationale de la CLCPRO.

Objectifs spécifiques

La stratégie régionale de communication de la CLCPRO doit viser les objectifs spécifiques de communication suivants :

1. Consolider et développer la **visibilité institutionnelle de la CLCPRO** en direction des partenaires techniques, des institutions régionales et de la communauté des bailleurs (plaidoyer) et par là, consolider sa pertinence et sa crédibilité.
2. Accentuer la promotion de l'**approche préventive** de lutte **contre le Criquet pèlerin et de l'action régionale** de la CLCPRO et en particulier celle d'une **approche globale de la lutte antiacridienne** incluant la protection de l'environnement, la santé humaine et l'impact sur les économies, ainsi que valoriser les actions de recherche.
3. Poursuivre l'**amélioration qualitative et quantitative des flux d'informations** et la diffusion de données, pour une meilleure prise de décision par les gouvernements (concept : *'linking information and decision making'*).
4. Apporter un **appui stratégique et technique en communication aux Pays membres.**

Mise en œuvre des recommandations de la 5^{ème} Session et Plan de communication

En 2010, le Secrétariat a démarré les activités liées à la question de la communication en s'appuyant sur les recommandations faites par les délégués de la 5^{ème} Session.

Plan de communication (actions prioritaires) et budgétisation

Les actions prioritaires et les budgets correspondants ont été intégrés dans le document de projet de la Phase II du Programme EMPRES-RO. Ces actions prioritaires sont incluses dans le Plan de communication de la CLCPRO (présenté dans le tableau des deux dernières

pages de cette annexe 7) et qui a été approuvé par les délégués de la 6^{ème} Session de la CLCPRO.

Dans l'étude de 2009, le consultant avait proposé un Plan de communication avec deux options possibles, (i) l'une de 683 000 \$ E.-U. avec notamment le recrutement à plein temps au niveau du Secrétariat d'un expert en communication et (ii) l'autre de 357 000 \$ E.-U.

La première option ne semblant pas envisageable en terme de durabilité, le plan de communication proposé et qui a été budgété dans la Phase II du Programme EMPRES-RO retient les actions prioritaires avec les principes suivants :

- distinction des actions qui sont un investissement de départ (financés à partir des reliquats des projets de la phase I d'EMPRES-RO ou à prévoir dans la phase II) de celles qui, une fois mises en place, sont à financer comme des activités normatives sur le budget annuel de la CLCPRO ;
- respect des procédures de la FAO en matière de communication, la CLCPRO étant une Commission créée sous son égide ;
- contexte international de la lutte antiacridienne qui nécessite une cohérence en matière de communication, les actions de communication de la CLCPRO (la presse en particulier) devant s'envisager avec le département de la communication de la FAO et avec le DLIS.

Ainsi, de 2011 à 2014, le budget financé sur les reliquats de la phase I d'EMPRES-RO, sur la phase II et sur la CLCPRO est respectivement de 68 000 (FSP), 222 000 (à identifier) et 29 000 \$ E.-U.

Conformité avec les procédures de la FAO

A la fin de l'année 2010, le Secrétariat a entrepris une consultation internationale (finalisée en 2011) visant à (i) examiner la **conformité** du Plan de communication avec les procédures de la FAO en la matière, (ii) préparer la **communication de crise** de la CLCPRO et (iii) **appuyer les Pays** membres en terme de communication.

Conformité. Après analyse approfondie et des rencontres avec les responsables concernés au sein de l'Organisation, la question relative à la mise en conformité des procédures ne reçoit pas une réponse claire. Cette analyse ouvre plutôt deux chantiers de travail.

Le premier concerne la clarification du degré d'autonomie de la CLCPRO au sein de l'Organisation, compte tenu de son statut de la Commission. Il s'agit là d'une question juridique qui relève du Bureau juridique de la FAO.

Le second est lié aux procédures de production et de gestion de l'information et de la communication particulièrement en situation de crise, au sein de l'Organisation. Les termes de référence de l'Unité de veille et de coordination dans le Cadre de gestion des crises dans la filière alimentaire (FCC-ICU - *Food Chain Crisis-Intelligence and Coordination Unit*) au sein du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (Département AG), récemment mise en place, incluent cette importante question de la gestion de la communication et en particulier en période de crise. La CLCPRO et FCC-ICU travailleront ensemble pour trouver des solutions adéquates sur la communication de la CLCPRO en situation de crise.

Communication de crise. Des lignes directrices concernant le rôle et les procédures de la CLCPRO en termes de communication, en particulier en période de crise, ont été formulées. De même des contenus indicatifs de messages à préparer et à diffuser à des périodes acridiennes différentes (rémission/résurgence, recrudescence/invasion, post crise) et ciblant six publics différents ont été préparés.

Appui des Pays. Un programme de formation en communication (13 modules de formation répartis sur deux sessions régionales de formation à réaliser sur deux années) a été préparé pour les chargés de communication des UNLA. Après (et entre) les sessions de formation, un suivi des UNLA en communication sera nécessaire. Ce suivi pourra être assuré par un expert en communication recruté ponctuellement au niveau régional.

Ont également été préparés une trame des termes de référence et du profil des compétences des chargés de communication des UNLA ainsi que les termes de référence d'un expert régional en communication.

Enfin, une note technique relative aux plans nationaux de communication (examinés par le consultant) et à la gestion de la communication dans les Pays membres de la CLCPRO est présentée. Elle est accompagnée de recommandations. Enfin, une trame (schéma) de Plan national de communication pour les Pays est également disponible dans cette étude.

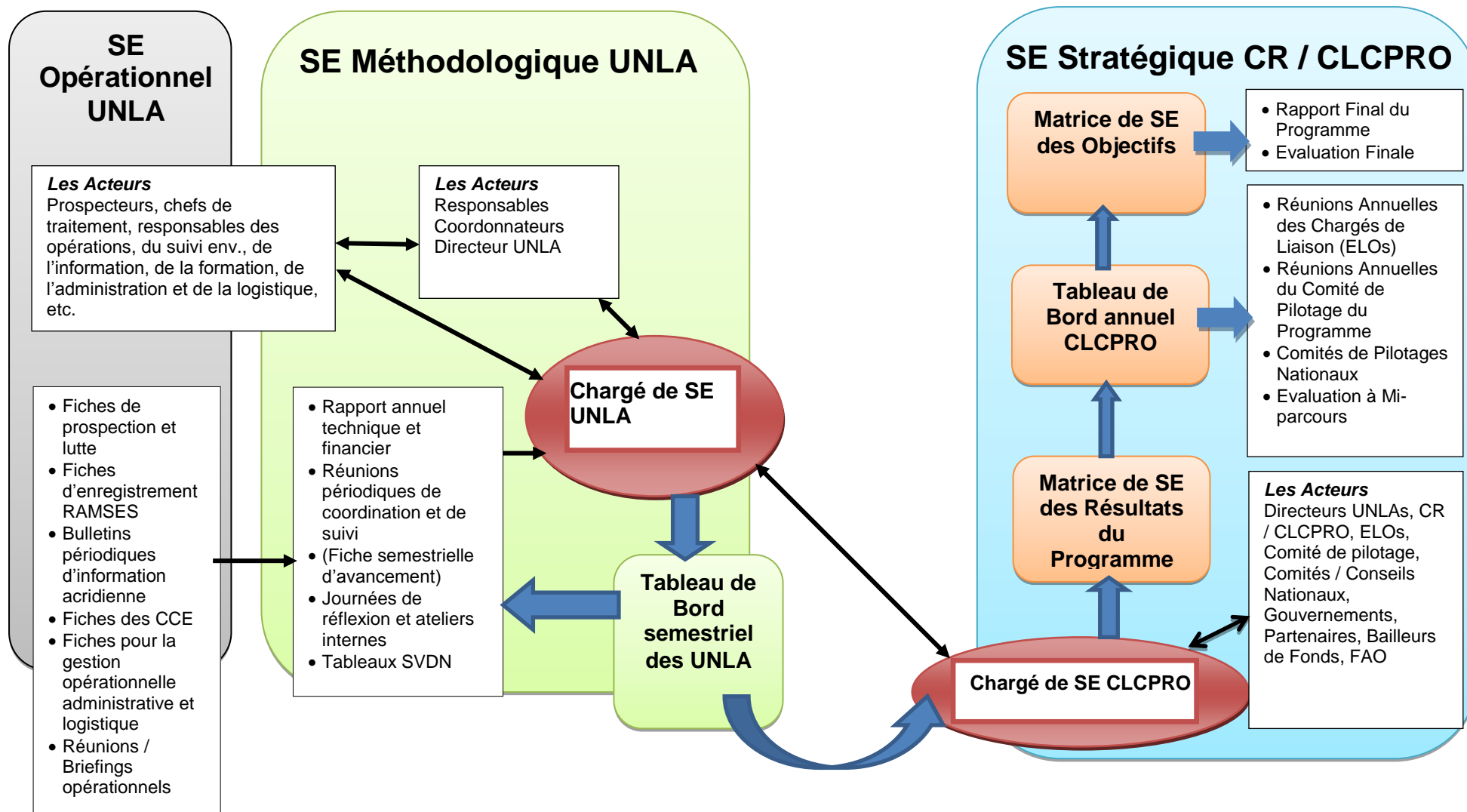
Plan de communication de la CLCPRO (budgété sur la durée de la phase II d'EMPRES-RO)					
Intitulé de l'action	Exécution (à partir de)	Financement reliquats EMPRES I (\$)	Financement EMPRES II (\$)	Financement CLCPRO (\$)	Remarques
1 – Recrutement expert communication CLCPRO	2011 (voir activités suivantes)		60 000		Consultations ponctuelles selon les besoins pour appuyer la CLCPRO dans les activités présentées ci-après, y compris coordination avec le Département communication de la FAO (OCE*)
2 - Equipements informatique et communication Hard/Soft + maintenance + fonctionnement	2011	0	0	8 000	En plus de ce qui est déjà prévu par le budget de la CLCPRO (2000 \$/an)
3 - Renforcement du site et création d'une plateforme communication Web CLCPRO (design, hosting, maintenance)	2011		65 000	15 000	60000 inv. en consultation + 5000/an de maintenance pendant 4 ans (dont 3 ans sur CLCPRO) = 80000 \$
4 - Publicité du site	2012	0	0	pm	A faire une fois action 3 réalisée
5 - Publicité du site (spécialisée)	2012	0	0	6 000	3000/an pdt 2 ans. Avec OCE*
6 - Evénements de presse	ad hoc	0	0	0	A prévoir en cas de crise. A financer sur budget de crise. Avec OCE*
7 - Convention avec les grands médias régionaux et internationaux	/	0	0	0	Hors de notre portée. Serait à réaliser en tout état de cause avec OCE*
8 - Kit d'information de référence (multilingue) pour journalistes	2011	0	5 000	0	Coût préparation du kit : 5000 \$. Avec OCE*
9 - Mailing aux médias régionaux et internationaux	2011	0	0	pm	En période de rémission, information régulière envoyée aux médias. Avec OCE*
10 - Fabrication de messages prêts à être diffusés	2011	10 000 (FSP)	0	0	Consultation internationale à voir avec OCE*

Plan de communication de la CLCPRO (budgété sur la durée de la phase II d'EMPRES-RO)					
Intitulé de l'action	Exécution (à partir de)	Financement reliquats EMPRES I (\$)	Financement EMPRES II (\$)	Financement CLCPRO (\$)	Remarques
11 - Guide CLCPRO des procédures de communication de crise (publication & diffusion)	2011	18 000 (FSP)	0	0	Consultation internationale à voir avec OCE*
12 - Préparation, validation et diffusion d'un prototype de Toolkit éducatif.	2011	10 000 (FSP)	0	0	A discuter en réunion régionale pour la pertinence et avec Ministères de l'éducation des Pays. Consultant spécialisé en pédagogie
13 - Conception, réalisation et diffusion d'une brochure CLCPRO, multilingue	2011	5 000 (FSP)	0	0	Déjà quasiment fait. A finaliser
14 - CDRom CLCPRO + actualisation annuelle	/	0	0	0	Plus pertinent. Existe aujourd'hui site internet.
15 - Référencement du site plateforme CLCPRO et liens	2011	0	0	pm	Travail que peut effectuer la CLCPRO
16 - Formation régionale de base des chargés de communication nationaux (séminaire 10 jours)	2011	15 000 (FSP)	45 000	0	A discuter selon évaluation Plan formation régional. 45000 \$ pour atelier de formation et 15000 \$ pour préparation du module de formation par consultant international
17 - Recyclage des chargés de communication nationaux (5 jours)	2011	10 000 (FSP)	20 000	0	A prévoir dans Plan de formation régional II. Consultant international formateur en communication + organisation atelier de formation
18 - Activités en direction des associations régionales d'agro-éleveurs et Organisations professionnelles (OP)	2011	0	7 000	0	
Mise en oeuvre régulière du plan de communication	2011	0	20 000	0	5000 \$/an = 20 000 \$ sur 4 ans (frais de voyage, secrétariat)
TOTAL	2011 à 2014	68 000	222 000	29 000	

* OCE : Office of Corporate Communications and External Relations / Bureau de la communication et des relations extérieures.

Annexe 8. Configuration du Système de Suivi-Evaluation amélioré du Programme EMPRES en Région occidentale

Diagramme : La fonctionnalité du SSE : outils, acteurs et flux



Annexe 9. Formation : activités réalisées de 2009 à 2011 et perspectives

Conformément au plan de formation régional I, plusieurs activités relatives à la planification, l'organisation et l'exécution des formations ont été réalisées en Région occidentale de 2009 à février 2012.

Bilan des formations

Sur le plan des formations régionales au total 7 formations régionales ont été réalisées de mars 2009 à mars 2012 et ont permis de former 65 cadres formateurs des Pays de la RO sur les techniques de prospection, la gestion de l'information acridienne, les techniques de pulvérisation et les techniques de suivi sanitaire et environnemental. Au niveau national, les Pays ont organisé des formations collectives de préparation des campagnes de prospection/lutte sur les thèmes prioritaires notamment sur les techniques de prospection, les techniques de lutte et du suivi sanitaire et environnemental. Dans les Pays de la ligne de front, 36°formations ont été organisées au cours de la période considérée et ont permis de former 324 techniciens sur les différents thèmes de la lutte antiacridienne.

En outre, les formations individuelles de longue durée visant la formation d'une nouvelle génération d'acridologues s'est poursuivie. Ainsi, deux thèses de doctorat ont été soutenues en 2009 en France et en 2011 au Maroc par un mauritanien et un nigérien respectivement. . Une autre, conduite par un algérien, est bien avancée. Enfin, une nouvelle thèse de doctorat vient de commencer en 2012 et ses travaux seront menées par un malien.

Depuis 2008, 20 étudiants des différents Pays de la RO ont obtenu leur diplôme de 3^{ème} cycle en acridologie à l'IAV Hassan II d'Agadir au Maroc. Deux cadres du CNLA de Mauritanie ont obtenus en 2009 et en 2011 leur diplôme de master sur l'utilisation du système d'information géographique dans le traitement des données acridiennes.

Concernant la formation d'ingénieurs, deux étudiants (un nigérien et un tchadien) sont inscrits poursuivent leurs études en protection des végétaux à l'Institut polytechnique rural de formation et de recherche appliquée (IPR/IFRA) de Katibougou, Mali. Un autre étudiant du Niger est inscrit en formation d'ingénieur au Centre Aghrymet.

Les années 2010 et 2011 ont connu, comme suite aux recommandations de la mission indépendante du plan de formation régional 1 (2007-2009), des missions d'accompagnement des formations nationales par des experts de la région notamment dans les Pays de la ligne de front. Ce coaching a permis de renforcer davantage la qualité des formations nationales.

Plan de formation régional II (2011-2014)

En application de la recommandation n°1 de la 8^{ème} Réunion des Chargés de liaison du Programme EMPRES en Région occidentale (Bamako, Mali, 14-18/12/2009), et dans le cadre de la mise en œuvre de la phase II (2011-2014) dudit programme, l'atelier régional d'élaboration du Plan de formation régional II (2011-2014) s'est tenu à Nouakchott, Mauritanie, du 26 au 29 Juin 2011. Y ont participé les représentants de neuf des dix Pays membres de la CLCPRO (la Libye n'a pu y assister) et le Secrétariat de la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO. Pour créer les conditions de réussite à l'élaboration et la validation de ce Plan, un questionnaire sur les besoins et *desiderata* des Pays en matière de formation avait été envoyé aux Pays trois semaines avant la tenue de l'atelier. Les réponses apportées ont permis de préparer la planification des formations envisagées et discutées lors de l'atelier.

La contribution très active des participants a permis d'atteindre le principal objectif de l'atelier, à savoir un Plan de formation régional de quatre ans suffisamment réaliste dans les activités prévues et leur échelonnement, avec des indicateurs et des responsabilités préalablement définis, une identification des ressources nécessaires et une estimation financière du coût de sa mise en œuvre. Les six résultats escomptés sont présentés dans le tableau ci-dessous.

N°	Résultats	Indicateurs (à la fin du PFR II)	Sources de vérification
R 1	Comblent les déficits en ressources humaines (quantitatifs et qualitatifs) des UNLA	Les ressources humaines prévues dans les UNLA sont opérationnelles et ont les compétences nécessaires pour s'acquitter des tâches décrites dans leur Cahier des charges / TdRs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organigramme de l'UNLA ✓ Cahier des charges / TdRs du personnel ✓ Rapports UNLA ✓ Rapports Point Focal Formation
R 2	Mettre en œuvre un dispositif de Suivi & Evaluation (S&E) des formations	Les UNLA disposent d'un dispositif de S&E de la formation qui : <ul style="list-style-type: none"> a) inclut les outils de S&E du PFR II décliné au niveau national (activités 2.1.1 – 2.1.5) ; b) adopte et systématise différents méthodes et mécanismes de suivi pédagogique et les intègre dans un système cohérent et homogène (activités 2.1.6 – 2.1.7) ; c) est partie intégrante du système de S&E des UNLA (activités 2.2.1 – 2.2.4). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports UNLA ✓ Rapports Chargés de Suivi & Evaluation ✓ Rapports des Consultants
R 3	Production / Amélioration du matériel didactique	Les UNLA et les formateurs disposent de modules et de manuels de formation standardisés et validés (activités 3.3, 3.4), des autres outils pédagogiques prévus (activités 3.1, 3.2, 3.5, 3.6) et les utilisent régulièrement dans les sessions de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fichier-formation / Point Focal Formation ✓ Rapport des formateurs ✓ Rapports UNLA ✓ Rapports Consultants
R 4	Mobilisation des ressources humaines pour le PFR II	Au moins neuf (9) formateurs nationaux ont amélioré leur performance pédagogique par des activités de formation pratique et de suivi pédagogique prévues dans le PFR II (activités 4.3, 4.4, 4.5) et sont capables de planifier, réaliser et évaluer les sessions de formation de façon appropriée et autonome	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports des consultants formateurs ✓ Rapports des UNLA
R 5	Mise en place / Consolidation de la coopération avec les institutions de formation de la Région	<ul style="list-style-type: none"> • Les coopérations avec l'IAV Hassan II du Maroc et le Centre AGRYMET du Niger sont consolidées par la mise en œuvre de formations au bénéfice du programme ; • Chaque UNLA a signé au moins une convention de coopération avec une institution de formation de la Région. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Protocoles et conventions ✓ Rapports CLCPRO ✓ Rapports UNLA ✓ Rapports IAV ✓ Rapports AGRHYMET
R 6	Mobilisation des ressources financières pour le PFR II	Le PFR II a obtenu les fonds nécessaires pour la mise en œuvre de toutes les activités prévues et au niveau envisagé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports CLCPRO ✓ Rapports UNLA

Perspectives

La mise en œuvre du Plan de formation régional II (2011-2014) aux niveaux régional et national constituera une des priorités de la Phase II (2011-2014) du Programme EMPRES-RO. Pour ce faire, il est nécessaire de :

- Poursuivre la recherche de financements auprès des donateurs pour assurer les formations régionales des formateurs ;
- Poursuivre la sensibilisation des gouvernements afin d'inscrire dans les budgets des UNLA une ligne spécifique pour financer de façon pérenne les formations nationales (activité normative) ;
- Mettre l'accent sur le *coaching* des formations nationales ;
- Mettre en œuvre un dispositif de suivi-évaluation des formations régionales et nationales ;
- Organiser en 2014 une évaluation indépendante du Plan de formation régional II.

Annexe 10. Recherche : activités réalisées de 2009 à 2011 et perspectives

La Recherche est un axe important de la stratégie du Secrétariat de la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO visant à renforcer les capacités des unités nationales en charge de la lutte antiacridienne dans la région occidentale. Le succès de la stratégie de la lutte préventive, prônée par la CLCPRO et le programme EMPRES en Région occidentale (RO), dépendra en premier lieu d'une meilleure connaissance de l'insecte, de sa dynamique des populations et de nos capacités d'alerte et d'intervention rapide. La Phase II (2011-2014) du Programme EMPRES-RO accorde d'ailleurs un intérêt particulier au volet recherche puisque le financement prévu pour sa réalisation représente un peu plus du sixième du budget à rechercher (auprès des donateurs) pour la mise en œuvre de cette Phase.

Un résumé des actions de recherche sera présenté dans ce point. Pour des informations plus détaillées sur les travaux de recherche, il conviendrait de se reporter aux annexes des rapports des 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} réunions des Chargés de liaison du Programme EMPRES-RO.

1 – Programme régional de la recherche opérationnelle en Région occidentale

La tenue du 5 au 9 octobre 2009 à Dakar au Sénégal d'un atelier régional sur la recherche opérationnelle, qui a regroupé des chercheurs nationaux et internationaux impliqués dans la recherche acridienne ainsi que les responsables des structures en charge de la lutte antiacridienne, avait pour finalité de recentrer les recherches en cours et futures sur des axes prioritaires pouvant rendre plus performantes les opérations de surveillance et de lutte par l'inscription de leurs faiblesses dans un programme ambitieux de recherche opérationnelle.

Les travaux de l'atelier, qui se sont basés sur une synthèse des travaux de recherche réalisés sur le Criquet pèlerin dans les Pays membres de la CLCPRO au cours des 50 dernières années, ont permis de retenir trois thèmes prioritaires de recherche que les participants ont débattus de façon détaillée. Il s'agit de :

- 1) Biologie-écologie du Criquet pèlerin ;
- 2) Stratégie de lutte et environnement ;
- 3) Alerte précoce.

A la fin des travaux, un schéma de planification des activités de recherche pour quatre ans (2010-2013) fut élaboré et validé par les participants intégrant un objectif spécifique, les résultats (9) et les indicateurs des activités retenues, l'échéancier et les responsabilités.

2 – Travaux de recherche réalisés ou en cours

En attendant de nouveaux financements pour la mise en œuvre du programme régional de recherche, plusieurs activités de recherche ont été réalisées et d'autres sont en cours de réalisation ou le seront dans le cadre de thèses doctorales, de mémoires de troisième cycle, et des projets financés par la France (Fonds Français pour l'Environnement Mondial [FFEM] et Fonds de Solidarité Prioritaire [FSP]).

Ces activités de recherche s'articulent autour de thèmes pratiques tels que la caractérisation des biotopes du Criquet pèlerin et l'utilisation de l'imagerie satellitaire pour la détection précoce du fonctionnement des biotopes favorables (projet conduit par la FAO/CLCPRO et

le CIRAD sur financement FFEM). Un projet de recherche conduit par le CIRAD sur la dynamique des populations de criquets pèlerins solitaires en période de rémission avec utilisation des techniques d'écologie moléculaire est en cours, en collaboration avec les UNLA des Pays membres.

2.1 Principaux travaux de recherche à caractère régional

a) Réalisation d'une florule des biotopes du Criquet pèlerin pour les Pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest

L'objet de cette action de recherche (démarrée en octobre 2008) financée par le projet FSP de la France est de réaliser une florule de la végétation saharienne des biotopes du Criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest. Elle devrait servir, en particulier, de référence à l'ensemble des personnels en charge de la surveillance du Criquet pèlerin dans tous les Pays de la RO, ainsi qu'à la formation des nouveaux prospecteurs. Elle sera éditée en 1 000 exemplaires et diffusée avant la fin du 1^{er} semestre 2012.

Des posters de certaines plantes (une quinzaine) parmi les plus favorables au développement du Criquet pèlerin sont en cours de préparation par le Cirad. Quelques posters introductifs sur l'utilisation de la florule seront également produits. L'ensemble de ces posters servira comme outil didactique pour les formations nationales et régionales qui seront organisées en vue d'assurer une utilisation efficiente de la florule par les prospecteurs.

b) Recherches sur la « Définition de méthodologies d'exploitation de l'imagerie satellitaire pour des applications directement opérationnelles »

Démarrées en janvier 2009, ces recherches conduites par le Cirad en collaboration avec la CLCPRO, le DLIS/FAO et le CNLA de Mauritanie, ont pour finalité de mettre au point une méthodologie permettant de définir les zones à potentiel acridien à partir des images satellitaires et des données historiques de RAMSES et permettre, en particulier, une localisation précoce des zones favorables à la reproduction du Criquet pèlerin.

Deux ans et demi après leur démarrage, un atelier d'évaluation/finalisation de ces recherches a réuni en juillet 2011 à Montpellier, France, des experts de la FAO (CLCPRO et DLIS) et les chercheurs du Cirad. Les experts de la FAO ont salué l'effort entrepris qui a permis de développer un modèle valorisant les données déjà existantes au niveau des Pays (RAMSES). Toutefois, ils ont encore une fois insisté pour que le projet aboutisse à un modèle pratique et facilement utilisable par les unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) afin d'améliorer davantage leur performance de planification des prospections.

Ce modèle et l'interface pour l'utilisateur doivent être intégrés dans la nouvelle version RAMSES en cours de développement, ce qui nécessitera une réécriture du modèle aux standards « *Open source* » pour qu'il puisse être exécuté localement par les UNLA sans besoin de logiciel ou matériel supplémentaire coûteux. L'interface pour utilisateur du modèle doit également être simplifiée et davantage automatisée.

Les travaux réalisés sur des stations pilotes en Mauritanie, devraient ensuite être étendus à toute la Mauritanie et aux autres aires grégariennes de la sous-région (Nord Mali/Nord Niger/Sud-Algérie, Sud du Maroc, etc.).

2.2 Financement de projets de recherche par la CLCPRO

Malgré l'augmentation du budget d'appui de la CLCPRO aux projets de recherche, de 15 000 à 25 000 \$EU depuis début 2008, un seul projet de recherche été présenté par la Libye en 2010 au Secrétariat de la CLCPRO. Ce projet de recherche a été présenté à la 6^{ème} Réunion du Comité exécutif tenue en juin 2010 à Ouagadougou, Burkina Faso, qui a accepté son financement sur le Fonds de la Commission à hauteur de 16 245 \$ E.-U.

L'Algérie continue de bénéficier du financement de la CLCPRO (attribué en octobre 2007 au 4^{ème} Comité exécutif) pour contribuer aux travaux de recherches doctorales de M. Mohamed Lazar. Pour rappel, le montant global est de 19 000 \$ E.-U.

En outre et dans le cadre de la promotion par la CLCPRO de l'utilisation opérationnelle des biopesticides, un mémoriant mauritanien a réalisé avec l'appui financier de la CLCPRO/EMPRES-RO un essai en conditions naturelles sur l'efficacité du Green Muscle® en traitement barrières sur les larves du Criquet pèlerin. L'essai a été réalisé en mars 2011 en Mauritanie et des résultats concluants ont été publiés dans le mémoire de Master du lauréat de la promotion 2011 de l'IAV Hassan II, Agadir, Maroc.

Dans le cadre de la formation doctorale de M. Sory Cissé (Mali), principalement financée par la CLCPRO, les travaux de recherche porteront sur l'« Etude du seuil de grégarisation du Criquet pèlerin dans les aires de reproduction de la Mauritanie ». Ce travail de recherche a été proposé par le Secrétariat de la CLCPRO car il constitue l'un des thèmes de recherche prioritaires retenus dans le Programme régional de la recherche opérationnelle sur le Criquet pèlerin (2010-2013). Il sera conduit sous la supervision de l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II d'Agadir et le CNLAA du Maroc et en étroite collaboration avec le CNLA de Mauritanie. Son originalité réside dans le fait qu'il devrait aider à mieux définir, pour la première fois, le seuil de grégarisation du Criquet pèlerin dans les conditions naturelles.

2.3 Numérisation du fonds documentaire de l'OCLALAV

Le fonds documentaire de l'OCLALAV a été sauvé de la destruction grâce à sa numérisation dans le cadre d'un projet financé par la CLCPRO et réalisé par une équipe dirigée par M. Aliou Diongue, Chargé de liaison du Sénégal.

Ce projet a ainsi permis de traiter et classer 113 dossiers FAO, 23 monographies et 172 dossiers techniques divers. Parmi les dossiers contenant des informations sur le Criquet pèlerin (75 dossiers), 2 897 fichiers ont été scannés pour un total de 18 665 pages numérisées portant des informations utiles sur le Criquet pèlerin. Ces données sauvegardées pourraient être exploitées par différents acteurs de la lutte antiacridienne et seraient mis sur le site Web de la CLCPRO.

Sur la base de cette expérience, la 10^{ème} Réunion des Chargés de liaison du Programme EMPRES-RO a recommandé aux Pays de procéder à la numérisation des fonds documentaires de la lutte antiacridienne existants à leur niveau.

3. Perspectives

- La mise en œuvre du Programme régional de recherche devra se poursuivre et s'intensifier dès que les financements prévus pour la Phase II du Programme EMPRES-RO seront disponibles.
- Il sera nécessaire de mettre à la disposition de la Mauritanie les outils développés par le Cirad dans le cadre du projet de recherches sur la « Définition de méthodologies d'exploitation de l'imagerie satellitaire pour des applications directement opérationnelles ».

- Il faudrait rechercher les moyens financiers, de préférence auprès de la Coopération française, pour étendre les résultats obtenus dans les stations pilotes à toute la Mauritanie et aux autres aires grégariennes de la sous-région (Nord Mali/Nord Niger/Sud-Algérie, Sud du Maroc, etc.).
- Il est nécessaire de poursuivre la promotion du programme régional de recherche auprès des institutions nationales de recherche et de formation de 3^{ème} cycle des Pays membres afin de mettre en œuvre des travaux de recherche sur les thèmes prioritaires retenus.

Annexe 11. Etat des contributions et comptes annuels pour 2009, 2010 et 2011

La CLCPRO dispose d'un fonds fiduciaire géré par la FAO, alimenté par les contributions de ses Etats membres et parfois des contributions extraordinaires. Ce fonds contribue à financer les activités annuelles de la Commission selon un programme de travail et un budget réparti sur un biennium et approuvé par la Session de la Commission.

Contributions des Etats membres

Le montant total des contributions annuelles dues par les Pays était de 227.000 \$ E.-U. jusqu'en 2010. Un nouveau barème de 639 000 \$ E.-U., applicable à compter de 2011, a été adopté par les délégués lors de la 5^{ème} Session de la CLCPRO.

La situation de ces contributions par Pays au 31 décembre 2011 est présentée dans le tableau ci-dessous (valeurs en \$ E.-U.).

Fonds fiduciaire No. 9169.00 - MTF/INT/006/MUL -						
Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale						
Statut des contributions au 31/12/2011 (en \$ E.-U.)						
Code Oracle : TF - AGPDD - TFAA970089143						

Etat membre	Arriérés au 31/12/2009	2010		2011		Arriérés au 31/12/2011
		Contribution due	Montant reçu	Contribution due	Montant reçu	
Algérie	30	40 000	39 965	150 000	150 022*	43
Burkina Faso	48 000	12 000	11 988	24 000	13 067	58 945
Libye	47 688	46 000	48 074	165 000	0	210 615
Mali	10 257	13 000	0	24 000	24 220	23 038
Maroc	-22 107	37 000	0	120 000	134 893	0
Mauritanie	104 784	15 000	0	27 000	0	146 784
Niger	59 316	12 000	0	19 500	0	90 817
Sénégal	49 387	16 000	0	25 500	64 947	25 939
Tchad	24 025	12 000	0	24 000	0	60 025
Tunisie	67 428	24 000	0	60 000	60 000*	91 428
TOTAUX	388 810	227 000	100 027	639 000	447 149	707 634
Ressources extra-budgétaires			208 333**			

* : reçu sur le compte de la CLCPRO en février 2012

** : Versement issu du projet FSP : « Subvention pour la mise en place de mécanismes financiers ».

Au 31 décembre 2011, le montant cumulé des arriérés des contributions est de 707 634 \$ E.-U. (en incluant les contributions 2011 de l'Algérie et de la Tunisie effectivement créditées sur le Fonds fiduciaire de la CLCPRO en février 2012), soit un peu plus d'une fois le montant total des contributions annuelles dues.

Concernant les disponibilités budgétaires au 15 mars 2012, le solde du Fonds fiduciaire de la CLCPRO est de **1 626 768 \$ E.-U.** (y inclus les 208 333 \$ E.-U. extra-budgétaires).

Dépenses 2009- 2010 - 2011

Les dépenses 2009, 2010 et 2011 (arrêtées au 31 décembre 2011) sont présentées ci-après.

Tableau récapitulatif des dépenses (en \$ E.-U.) sur le Fonds Fiduciaire de la CLCPRO pour les années 2009, 2010 et 2011 (au 31/12/2011)

Activités (1/2)	2009 Budget	2009 Dépenses	2010 Budget	2010 Dépenses	2011 Budget	2011 Dépenses
Consultations	27 000	3 000	12 000	0	35 000	0
Appui Secrétariat CLCPRO	12 000	3 000	4 000		20 000	
Supervision et suivi des formations nationales	15 000		8 000		15 000	
Contrats	25 000	42 560	30 000	5 996	25 000	31 597
Elaboration et reproduction dépliant et logo CLCPRO			5 000			
Financement projets de recherche	25 000		25 000	6 811	25 000	26 853
Traduction du glossaire des termes acridiens élaborés en arabe et en anglais par la CRC en Région centrale						4 800
Contrat transmission données via satellite		42 560		-815		-56
Voyages	110 000	34 038	73 000	28 076	102 000	15 702
Visite du Président de la Commission à Rome	4 000	2 712	4 000		4 000	
Participation du Président de la Commission à la 5ème Session	3 000	2 349				
5ème Réunion du Comité Exécutif (5 pays)	20 000	14 531				
6ème et 7ème Réunions du Comité Exécutif (5 pays)			15 000	8 841	20 000	
Prospections conjointes	15 000				15 000	
Echange experts	8 000	3 040	8 000	1 200	8 000	2 814
Organisation 8ème Réunion ELOs (Bamako)	10 000	3 939				
Organisation 9ème Réunion ELOs (Tripoli)			10 000	14 389		
Organisation 10ème Réunion ELOs (N'Djaména)					10 000	12 889
Appui 3ème cycle acridologie:						
. <i>intervenants étrangers</i>	15 000	4 593	10 000	3 645	10 000	
. <i>encadrants</i>	15 000		6 000		15 000	
. <i>appui aux travaux de recherche des étudiants</i>	20 000		20 000		20 000	
Atelier régional sur le manuel de procédures du CCE (Niamey 27-30 avril 09)		2 874				
Formation	35 000	9 175	35 000	13 045	35 000	4 616
Bourse d'étude doctorale	20 000		20 000		20 000	
Appui aux formations nationales	15 000	3 822	15 000		15 000	
Appui aux formations régionales		5 353		13 045		4 616
Equipements (non consommables)	15 000	0	45 000	0	15 000	0
Abonnement revues scientifiques	10 000		10 000		10 000	
Achat logiciels spécialisés	5 000		5 000		5 000	
Achat véhicule pour Secrétariat			30 000			

Activités (2/2)	2009 Budget	2009 Dépenses	2010 Budget	2010 Dépenses	2011 Budget	2011 Dépenses
Frais généraux	85 000	145 822	60 000	14 037	100 000	17 026
Organisation 5ème Session et 5ème Comité exécutif de la Commission	40 000	31 499				
6 ^{ème} Réunion du Comité exécutif (5 pays)			10 000	5 637	0	
6 ^{ème} Session de la CLCPRO et 7 ^{ème} Réunion du Comité exécutif			0	414	40 000	
Appui Secrétariat CLCPRO	10 000		10 000		10 000	
Appui station Akjoujt	5 000					
Prospections conjointes	10 000		0		10 000	
Dépenses imprévues	20 000	23 834	20 000	7 985	20 000	17 026
Appui aux pays pour l'utilisation du GM			10 000		10 000	
Contribution à la mise en oeuvre de la stratégie de communication			10 000		10 000	
Gestion résurgence 2009 Mauritanie						
. Réunion ad-hoc experts CLCPRO 28/10-01/11/2009		40 627				
. Appui CNLA gestion résurgence 2009		49 861				
Sous-total hors frais	297 000	234 594	255 000	61 154	312 000	68 941
Frais de gestion FAO	38 610	26 066	33 150	7 495	40 560	9 119
TOTAL	335 610	260 660	288 150	68 649	352 560	78 060

Le total des dépenses du Fonds fiduciaire de la CLCPRO assurées à partir des contributions de ses Etats membres pour les années 2009, 2010 et 2011 est de 407 370 \$ E.-U., frais de gestion FAO inclus. **Ces dépenses en \$ E.-U. sont respectivement de 260 660, 68 649 et 78 060 pour 2009, 2010 et 2011.**

Les dépenses sont inférieures au montant total des contributions annuelles attendues des Pays et des budgets annuels établis lors de la 5^{ème} Session. En effet, les dépenses de toutes les rubriques sont inférieures voire très inférieures aux prévisions budgétaires en raison de l'appui apporté par les projets qui financent actuellement le Programme EMPRES-RO. En outre, une rubrique a été rajoutée par rapport au budget initial pour la réunion *ad hoc* des experts de la CLCPRO qui s'est réunie en octobre-novembre 2009 en raison de la résurgence acridienne qui prévalait en Mauritanie et de l'appui financier apporté à ce Pays par la CLCPRO.

Il est aussi à souligner que les dépenses liées à la recherche sont moins importantes que prévu en raison de l'absence de projets proposés par les Pays.

En définitive, les projets (BAD, USAID, FFEM, FSP, etc.) qui ont contribué et contribuent encore pour certains d'entre eux au financement du Programme EMPRES-RO ont permis de financer un grand nombre d'activités initialement prévues sur le budget de la CLCPRO. **La Commission, garante de la durabilité des dispositifs de lutte préventive en place dans les Pays de la Région occidentale, prépare donc l'avenir en poursuivant sa politique de constitution de réserves pour pouvoir appuyer les Pays, si nécessaire, en cas de résurgence acridienne et prévoir aussi à terme la fin des projets finançant actuellement le programme EMPRES-RO.**

Rappelons par ailleurs la prise en charge chaque année par la FAO de dépenses tel que prévu dans l'Accord portant création de la CLCPRO et qui s'élèvent à **environ 450 000 \$ E.-U. par an**, frais de gestion inclus : salaires des postes FAO du Secrétaire exécutif, de la secrétaire, du chauffeur et de la chargée de l'entretien des locaux ; salaires du consultant informatique ; compléments de salaire des personnels mis à disposition par le Gouvernement algérien et, appui au fonctionnement du Secrétariat.

Annexe 12. Liste des participants

**LISTE DES PARTICIPANTS A LA 6^{ème} SESSION et 7^{ème} REUNION du COMITE EXECUTIF DE LA COMMISSION DE LUTTE
CONTRE LE CRIQUET PELERIN DANS LA REGION OCCIDENTALE (CLCPRO)
TUNIS, TUNISIE, 26-30 MARS 2012**

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
PAYS					
ALGERIE					
MOUMENE	KHALED	Ministère de l'agriculture et du développement rural	Directeur général de l'Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)	+213 21 52 12 31	khal63@yahoo.com
BENDJOURI	ALI	Ministère de l'agriculture et du développement rural / Direction de la protection des végétaux	Sous-directeur de la veille phytosanitaire	+213 21 74 44 68	Ali.bendjoudi@yahoo.fr
BURKINA FASO					
OUEDRAOGO	AMIDOU	Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique	Directeur de la protection des végétaux	+226 71 37 84 42 +226 50 36 19 15	ouedramidou06@yahoo.fr
LIBYE					
ABUALHBAS	YOUSIF Ahmed	Centre national de lutte antiacridienne (CNLA)	Directeur du CNLA	+218 91 38 31 885	
GADGOUD	KHALED	CNLA/Département de la lutte contre le Criquet pèlerin (DLCD)	Directeur du DLCD	+218 92 73 34 876	elgadgoud@gmail.com
MALI					
DIAKITE	FAKABA	Centre national de lutte contre le Criquet pèlerin (CNLCP)	Directeur du CNLCP	+223 20 22 01 82 +223 20 22 01 93	fakabadiakit@yahoo.fr

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
MAROC					
GHAOUT	SAID	Centre national de lutte antiacridienne (CNLAA)	Directeur du CNLAA	+212 661 17 77 66	s.ghaout@gmail.com
MAURITANIE					
OULD BABAH	MOHAMED ABDALLAHI	Centre national de lutte antiacridienne (CNLA)	Directeur du CNLA	+222 45 25 98 15 +222 45 29 28 91	maouldbabah@yahoo.fr
NIGER					
GARBA	YAHAYA	Centre national de lutte antiacridienne (CNLA)	Directeur général du CNLA	+227 20 37 03 03	ajwal88@gmail.com
SENEGAL					
DIAWARA	MARIETOU	Ministère de l'agriculture, Direction de la protection des végétaux (DPV)	Directrice de la DPV	+221 77 52 96 337	dpv1@orange.sn
DIONGUE	ALIOU	Ministère de l'agriculture, DPV, Division des avertissements agricoles	Chef de Division	+221 77 71 05 081	adiong6@hotmail.com
TCHAD					
BAMTOBOIN	MBORODE	Agence nationale de lutte antiacridienne (ANLA)	Directeur de l'ANLA	+235 63 85 23 22 +235 93 20 56 64	bamtoboin@yahoo.fr anla.tchad@gmail.com
TUNISIE					
CHEBIL	ABDELAZIZ	Direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles (DGPCQPA)	Directeur de la Défense des cultures	+216 98 35 41 17	chebilabdelaziz@yahoo.fr
MHAFDHI	MOUNA	DGPCQPA	Chef du Service d'acridologie	+216 71 78 87 97 +216 71 78 44 19	mounamhafdhi@gmail.com
LAAJIMI	JAWHAR	DGPCQPA	Chef de Service (Chef Station DC centre)	+216 73 24 92 13	Jawhar4@yahoo.fr
KARBOUS	BOUJEMAA	DGPCQPA	Chef de Service (Chef station DC Nord)	+216 98 44 69 58 +216 78 45 17 71	karbouboujemaahotmail.fr
BOUHAMED	JAMEL	DGPCQPA	Chef de Service (Chef Station DC Sud)	+216 74 24 23 04	bouhamedjamel@yahoo.fr

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
FAO					
MONARD	ANNIE	FAO/AGPMM	Fonctionnaire principale	+39 065 70 53 311	Annie.Monard@fao.org
CRC					
AL ALAWI	MAMOON	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale (CRC)	Secrétaire exécutif de la CRC	+201 00 66 97 828	Mamoon.AIAlawi@fao.org
FRANCE					
POIRIER	AGNES	Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE)	Chargée de Mission Risques Sanitaires et Phytosanitaires	+33 1 43 17 60 73	agnes.poirier@diplomatie.gouv.fr
CIRAD					
VASSAL	JEAN-MICHEL	Cirad	Responsable de l'équipe de recherche en acridologie	+33 4 67 59 38 61	jean-michel.vassal@cirad.fr
CLCPRO					
BENHALIMA	THAMI	CLCPRO/FAO	Secrétaire exécutif de la CLCPRO	+212 661 75 47 67	Thami.Benhalima@fao.org
OULD AHMEDOU	MOHAMED LEMINE	CLCPRO/FAO	Acridologue	+39 065 70 53 798	Lemine.Ouldahmedou@fao.org
MENON	DOMINIQUE	CLCPRO/FAO	Agronome	+39 065 70 55 289	Dominique.Menon@fao.org
DRIDI	HICHEM	CLCPRO	Consultant OTC	+213 66 78 26 204	Hichem.Dridi@fao.org Hichemdridi2@yahoo.fr
INTERPRETES					
BEN AMEUR	AHMED	FAO	INTERPRETE		
BEN YEDDER	MOHAMED ALI	FAO	INTERPRETE		
MANSOURI	MOHAMED	FAO	INTERPRETE		
MOALA	ASMA	FAO	INTERPRETE		

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AELP	<i>Africa Emergency Locust Project</i> / Projet africain de lutte d'urgence contre le Criquet pèlerin (Banque mondiale)
AG	<i>Agriculture and Consumer Protection Department</i> / Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (FAO, Rome)
AGP	<i>Plant Production and Protection Division</i> / Division de la production végétale et de la protection des plantes (FAO)
AGRHYMET	Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle
ANLA	Agence nationale de lutte antiacridienne (N'Djaména, Tchad)
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BID	Banque Islamique pour le Développement
BM	Banque Mondiale
CCE	Cahier des Charges Environnementales
CCEN	CCE National
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CERF	<i>Central Emergency Response Fund</i> / Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Montpellier, France)
CLCPANO	Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest
CLCPRO	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale
CNLA	Centre National de Lutte Antiacridienne (Nouakchott, Mauritanie et Niamey, Niger)
CNLAA	Centre National de Lutte Anti-Acridienne (Agadir, Maroc)
CNLCP	Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin (Bamako, Mali)
CR	Coordination régionale du Programme EMPRES en Région occidentale
CRC	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région centrale
DLCD	<i>Desert Locust Control Department (Libya)</i> / Département de la lutte contre le Criquet pèlerin (Libye)
DGPCQPA	Direction Générale de la Protection et du Contrôle de la Qualité des Produits Agricoles (Tunisie)
DLCC	<i>Desert Locust Control Committee</i> / Comité de lutte contre le Criquet pèlerin
DLIS	<i>Desert Locust Information Service (FAO)</i> / Service d'information sur le Criquet pèlerin
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
ELO	<i>EMPRES Liaison Officer</i> / Chargé de liaison EMPRES

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

EMPRES	<i>Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO)</i>
EMPRES-RO	EMPRES en Région occidentale
E.-U.	Etats-Unis
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, Italie)</i>
FCC	<i>Food Chain Crisis Management Framework / Cadre de gestion des crises dans la filière alimentaire (FAO)</i>
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial (France)
FSP	Fonds de Solidarité Prioritaire (France)
GEF	<i>Global Environment Facility / Fonds pour l'environnement mondial</i>
GM®	Green Muscle
GIZ (ex GTZ)	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
IAV	Institut agronomique et vétérinaire Hassan II / Complexe horticole d'Agadir, Maroc
INPV	Institut National de Protection des Végétaux (Alger, Algérie)
IPR/IFRA	Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche Appliquée (Katibougou, Mali)
LAA	Lutte Anti-Acridienne
MAEE	Ministère des affaires étrangères et européennes (France)
MENA	<i>Middle East and North Africa / Moyen-Orient et Afrique du Nord</i>
OADA	Organisation arabe pour le développement agricole
OCE	<i>Office of Corporate Communications and External Relations / Bureau de la communication et des relations extérieures (FAO)</i>
OCLALAV	Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire
PFR	Plan de Formation Régional
PGRA	Plan national de Gestion du Risque Acridien
PNUA	Plan National d'Urgence Antiacridien
POS	Protocole d'Opération Standard
QUEST	<i>Quality and Environment Surveys of Treatments / Qualité, environnement et santé publique</i>
RAMSES	<i>Reconnaissance and Management System of the Environment of Schistocerca</i>
RO	Région Occidentale
SE	Suivi-évaluation
SFERA	<i>Special Fund for Emergency and Rehabilitation Activities / Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation</i>

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

SIG	Système d'Information Géographique
SPA	Schéma de Planification des Activités
SSE	Système de Suivi et Evaluation
SVDN	Système de veille des dispositifs nationaux de lutte antiacridienne
TCP	<i>Technical Cooperation Project</i> / Projet de coopération technique
TdRs	Termes de Références
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNLA	Unité Nationale de Lutte Antiacridienne
USAID	<i>United States Agency for International Development</i> / Agence des Etats-Unis pour le développement international